

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 13 juillet 2017 à 9h30
Hémicycle du Pharo – Marseille**

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

La séance est ouverte à 9 H 35,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Nous allons procéder à l'appel.

(M. Ytier procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- La séance est ouverte, le quorum est atteint.

En début de semaine, nous avons appris le décès du Professeur Robert Vigouroux qui a été pendant neuf ans Maire de Marseille et a siégé pendant neuf ans également à la Haute Assemblée. Il souhaitait des obsèques familiales. Nous avons cependant mis en berne le drapeau à la Mairie de Marseille. J'imagine qu'ensemble nous pouvons lui consacrer une minute de silence.

(L'Assemblée métropolitaine se lève pour observer une minute de silence.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2017

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 18 MAI 2017 ET DES CONSEILS DE TERRITOIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les comptes rendus des décisions. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous les considérons comme adoptés.

IV – INFORMATIONS AU CONSEIL

- Information sur la Dette
- Réponses aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- Décharge de fonction
- Mise à disposition de personnels

Monsieur LE PRESIDENT.- Une procédure d'urgence est demandée sur les rapports n°51, 52 et 55 qui ont été examinés en Commission des Finances du 4 juillet, ainsi que sur le rapport n°125 bis qui concerne l'élaboration du Contrat régional d'équilibre territorial délibéré par la Région le 7 juillet dernier.

Pas d'opposition mes chers collègues ?

(Pas d'observation)

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Finances et Administration Générale s'est réunie le 4 juillet dernier.

1. **FAG 001-13/07/17 CM - Déploiement de la KBox pour la transmission dématérialisée des convocations, rapports et documents relatifs à la tenue des Séances du Conseil, du Bureau et des Commissions de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. **FAG 002-13/07/17 CM - Assurances - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. **FAG 003-13/07/17 CM - Commission d'indemnisation amiable de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour des préjudices économiques subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole - Modification du mode opératoire de désignation des experts comptables de justice par le Tribunal Administratif**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. **FAG 004-13/07/17 CM - Approbation du principe de l'élargissement du champ d'intervention de la Commission Métropolitaine d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de Bus à Haut Niveau de Service (l'Aixpress) à Aix en Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. **FAG 005-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la Société Anonyme ERILIA pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 40 logements "Made in Méditerranée" située ZAC Cimed, ilot 3B, rue Ruffi à Marseille 3ème arrondissement**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à la majorité.

Vote contre d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

6. **FAG 006-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à La Société Logis Méditerrané pour le financement de l'opération de Construction de 83 logements sociaux "Plot Turenne", située Avenue du Général Leclerc à Marseille**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à la majorité.

Vote contre d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

7. **FAG 007-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à La Société d'HLM Néolia pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA Parc social public de 26 logements "Saint Gabriel", située 32 Rue Saint Gabriel à Marseille 14ème arrondissement**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à la majorité.

Vote contre d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

8. **FAG 008-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt accordée à la SOLEAM pour les besoins de financement de la Zone d'Aménagement le Vallon Regny à Marseille**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

9. **FAG 009-13/07/17 CM - Approbation d'une Garantie d'Emprunt à la Société Anonyme Famille et Provence pour le financement de 40 logements pour l'opération "Trois communes", située quartier de La Folie, Avenue des Trois Communes à Sausset-les-Pins**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

10. **FAG 010-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Néolia pour le financement de l'opération "Les Jardins de Saint-Cannat" située à Saint-Cannat et relative à l'acquisition en VEFA de 6 logements collectifs**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

11. **FAG 011-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM NEOLIA pour le financement de l'opération "Font de Garach-SAGEPRIM" située à Gardanne et relative à l'acquisition en VEFA de 23 logements sociaux**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

12. **FAG 012-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Grand Delta Habitat pour l'opération le Hameau de Lydie, situé à Mallemort et relative à la construction de 16 logements**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

13. **FAG 013-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Promologis pour 34 PLUS et 22 PLAI au Hameau de Serre à Auriol**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

14. **FAG 014-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Promologis pour 6 PLS à la Bastide à Auriol**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

15. **FAG 015-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt au Crédit Agricole Alpes-Provence de la Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos pour l'opération de réhabilitation du foyer de vie du Mas des Aigues Belles situé hameau d'Entressen à Istres**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

16. **FAG 016-13/07/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations de la société anonyme d'HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition de 19 logements de fonction situés quai de la Libération à Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

17. **FAG 017-13/07/17 CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

18. **FAG 018-13/07/17 CM - Remise des ouvrages par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour le réaménagement de la place de la Joliette à Marseille**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19. **FAG 019-13/07/17 CM - Approbation de la nouvelle assiette et du montant des redevances d'occupation du domaine privé par des équipements radioélectriques installés sur des biens immobiliers de la Métropole Aix-Marseille-Provence situés sur le périmètre du Territoire Marseille Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20. **FAG 020-13/07/17 CM - Approbation des redevances pour l'occupation du domaine public métropolitain par des coffres relais et des boîtes CIDEX sur le périmètre du Territoire Marseille Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21. **FAG 021-13/07/17 CM - Liste des associations et fondations exonérées de versement transport**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

22. **FAG 022-13/07/17 CM - Approbation de la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention L. Talassinou

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

**23. FAG 023-13/07/17 CM - Budget Principal Métropole Aix-Marseille Provence -
Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention L. Talassinos

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

**24. FAG 024-13/07/17 CM - Budget Principal Métropole Aix-Marseille Provence -
Adoption du Budget Supplémentaire 2017 et des Etats Spéciaux des Territoires**

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget supplémentaire 2017 a pour objet d'affecter et de reprendre au budget de l'année les résultats reportés de l'exercice 2016 et de procéder à des ajustements de crédits sur la gestion de l'exercice en cours.

Tous budgets confondus, les résultats de fonctionnement 2016 de la Métropole font l'objet :

- premièrement d'une proposition d'affectation à l'investissement pour 144,2 millions, en priorité destinés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui est en déficit de 84 millions tel qu'il ressort du compte administratif 2016. Le solde restant correspond à une dotation complémentaire de mise en réserve qui participe au financement des équipements 2017 et permet de limiter le recours à l'endettement de l'exercice.

C'est ce que nous avons toujours dit et annoncé lors de nos précédentes réunions.

- Deuxièmement, d'un report en section de fonctionnement de 60,2 millions permettant de financer les dépenses nouvelles non prévues au budget primitif et d'augmenter l'autofinancement de la Métropole.

La reprise des résultats 2016 dans la gestion 2017 permet de financer l'inscription de 28,18 millions de dépenses d'équipement dont 27,85 millions de crédits 2016 qui n'ont pu être exécutés sur l'exercice 2016, de diminuer le recours prévisionnel global de l'emprunt d'équilibre de -70 millions portant celui-ci à 413,51 millions dans le cadre du budget voté en 2017, préservant ainsi les situation et trajectoire financières de la Métropole définies au budget primitif 2017.

Voilà Monsieur le Président les premières informations que je souhaitais communiquer à nos collègues.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention L. Talassinou

Abstention du groupe Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés
à l'exception de J. Gérard et F. Vigouroux votant pour

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

25. FAG 025-13/07/17 CM - Budget annexe des Transports Métropolitains- Affectation des résultats de l'exercice 2016

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention G. Lenfant

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

26. FAG 026-13/07/17 CM - Budget annexe des Transports Métropolitains- Adoption du Budget Supplémentaire 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention G. Lenfant

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

**27. FAG 027-13/07/17 CM - Budgets annexes Métropole Aix-Marseille Provence -
Affectation des résultats de l'exercice 2016 du territoire Marseille Provence**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de M. Prisco, G. Hovsepian, S. Mari

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

**28. FAG 028-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille Provence -
Adoption du Budget Supplémentaire 2017 du Territoire Marseille Provence**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de M. Prisco, G. Hovsepian, S. Mari

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

**29. FAG 029-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence -
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 des budgets du
Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

**30. FAG 030-13/07/17 CM - Budget Supplémentaire 2017 - Budgets Annexes du
Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

31. FAG 031-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Territoire du Pays Salonais

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

32. FAG 032-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption des budgets supplémentaires 2017 du Territoire du Pays Salonais

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

33. FAG 033-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

34. **FAG 034-13/07/17 CM - Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2017 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

35. **FAG 035-13/07/17 CM - Budgets annexes Métropole Aix-Marseille-Provence - affectations des résultats de l'exercice 2016 du Territoire Istres-Ouest Provence**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

36. **FAG 036-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - adoption des budgets supplémentaires 2017 du Territoire Istres-Ouest Provence**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

37. **FAG 037-13/07/17 CM - Budgets annexes Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Territoire du Pays de Martigues**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

38. **FAG 038-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des budgets supplémentaires 2017 du Territoire du Pays de Martigues**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

39. **FAG 039-13/07/17 CM - Affectation du résultat d'exploitation 2016 - Budget annexe de la Régie des transports du réseau Ulysse de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

40. **FAG 040-13/07/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 de la Régie du réseau des transports Ulysse**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention d'A. Maggio

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

41. **FAG 041-13/07/17 CM - Ouvertures, affectations, modifications et clôtures d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

42. FAG 042-13/07/17 CM - Affectations et modifications d'AP/CP - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

Monsieur GÉRARD.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur les rapports n°23 et 24. Je crois qu'il y a globalement une unité entre ces deux rapports, entre les affectations et le budget supplémentaire. J'étais déjà intervenu à Aubagne pour vous inquiéter un peu de la situation des finances et là on a confirmation par rapport à cette évolution.

Le premier point concerne l'affectation des résultats. On se retrouve, après couverture des besoins de financement en investissement, à une somme de 23 millions qui est amputée par des affectations nouvelles sur le personnel, sur les amortissements, sur les litiges, ce qui fait qu'il reste globalement une dizaine de millions. A l'évidence, c'est largement insuffisant pour financer tous les projets que nous avons sur le plan métropolitain. Du fait de l'absence d'autofinancement, l'endettement n'est pas mieux puisqu'aujourd'hui on emprunte 180 à 190 millions de plus que ce que nous remboursons, cela signifie qu'à l'échéance 2021, si cette ligne se poursuit, nous serons non pas à 2,1 milliards mais à 2,5 milliards sur le budget principal, ce qui est énorme. Cela obère complètement nos capacités d'investissement. On a réclamé les aides de l'Etat, je crois qu'il n'y a que cela qui peut nous sauver. Je souligne aussi le problème de personnel. On m'avait répondu à l'époque que le personnel aurait une stabilité. Là on ajoute cinq millions d'euros. Ce n'est pas une somme énorme mais cela représente 2% de la masse salariale. On est là aussi sur un petit dérapage dont il faudrait qu'on ait le détail pour analyser s'il s'agit de créations de poste ou de transferts compensés.

L'inquiétude est là mais effectivement, on est tous sur le même bateau

Monsieur BLUM.- Je répondrai à M. Jacky Gérard pour lui dire que nous sommes tous très conscients, en particulier Jean Montagnac et moi, de la situation particulièrement contrainte des finances de la Métropole. Cette année, la dette augmentera de 240 millions. Nous pensons que nous tiendrons le cap qui a été fixé dans le Pacte de Gouvernance à savoir qu'en 2020, nous serons, sur le budget principal, à 1,9 milliard et à 2,5 milliard sur le consolidé, c'est-à-dire sur l'ensemble des budgets.

Ne perdons pas de vue que nous héritons d'une situation elle-même très contrainte. Si je regarde l'investissement, c'est-à-dire les autorisations de programme qui ont été mis en place par les Territoires juste avant la montée en Métropole, je relève 1600 opérations d'un montant total de 3,9 milliards sur le budget principal et de quasiment 6 milliards sur l'ensemble des budgets. Autant dire que c'est un cadeau pour la Métropole qui va être difficile à absorber dans la mesure où nous avons une capacité d'investissement, Monsieur Gérard, vous le savez mieux que quiconque, de 400 millions d'euros par an. C'est ce qui figure dans la lettre de cadrage. Sans engager d'opérations nouvelles, il faudrait dix ans pour absorber ce que les Territoires ont offert à la Métropole au premier janvier 2016. Effectivement mes chers collègues, cela va nécessiter de la part de tout le monde sagesse et réflexion pour voir comment nous agissons pour la construction de cette Métropole et notamment pour l'intérêt métropolitain.

Monsieur le Président, vous me permettrez de ne pas en dire plus maintenant mais je crois que nos collègues ont très bien compris le message que mon ami Jean Montagnac et moi-même voulons donner à nos collègues de la Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est la raison pour laquelle nous avons fait une lettre de cadrage qui explique bien les choses. Je vais y revenir tout à l'heure dans un propos que je vais devoir vous communiquer. Il est clair que nous ne pourrons pas continuer à abonder en direction des communes autant que ce que nous le faisons si nous voulons avoir des travaux, des chantiers structurants. C'est un problème qui nous intéresse tous les jours et sur lequel je reviendrai dans un moment. Je n'ai rien à ajouter à la réponse que notre spécialiste des finances a voulu vous faire.

Madame FERNANDEZ-PEDINIELLI.- Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je suis désolée, je suis un peu en retard moi aussi. Je souhaiterais intervenir sur la question n°22 par rapport au FPIC. J'ai pris acte que la Commission serait plutôt favorable à une redistribution de droit commun. Pour autant, vous m'avez souvent entendue soulever cette question au sein de nos différentes Commissions. Je souhaiterais, Monsieur le Président, que nous regardions la possibilité, comme nous nous l'étions dit durant la clause de revoyure que nous puissions, sur le FPIC, imaginer autre chose qu'une répartition de droit commun.

En effet, tout le monde le sait, dans notre Pacte de Gouvernance Fiscal et Financier et dans les statuts de la Métropole, il est dit que le Fonds de péréquation horizontal est destiné à réduire les écarts de richesse entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes et nous avons nous-mêmes écrit que nous basions fondamentalement notre Métropole sur la constitution de solidarités autant que faire se peut.

Or aujourd'hui, le FPIC, même si tous les collègues ici présents ont à subir des baisses budgétaires, le FPIC n'est pas constitutif pour être une variante d'ajustement budgétaire par rapport aux diminutions de dotations mais il a été constitué pour être un outil pour les villes et les villages qui en ont le plus besoin pour leur population. D'ailleurs, notre Métropole en reçoit un petit peu, grâce, malheureusement, à l'étroitesse du budget et à la pauvreté des populations des villes et villages qui composent notre Métropole.

Toutes les communes pour l'année 2016-2017 sont contributrices et 5 d'entre elles n'ont aucun retour bénéficiaire dont Berre, Martigues, Fos, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon. Le potentiel fiscal par habitant en est la raison, mais la singularité d'une répartition de droit commun est que des communes, dont le revenu moyen par habitant peut être deux fois et demi supérieur à celui de Berre l'Etang par exemple, pourraient être bénéficiaires du FPIC.

Il existe beaucoup de raisons pour lesquelles, si nous regardons dans le détail, il serait peut-être pour nous beaucoup plus juste d'appliquer les simulations que M. Januel avait commencé de travailler. Mais il est vrai, Monsieur le Président, que nous avons reçu la notification il y a fort peu longtemps et qu'il nous faut délibérer deux mois après.

Néanmoins, deux mois après, cela nous amènerait aux alentours de la fin août où tout le monde sait bien qu'il est difficile de réunir un Conseil Métropolitain tant déjà, pour celui-ci, il nous paraissait difficile d'obtenir les deux tiers des participants.

Aussi, Monsieur le Président, ma demande est : serait-il possible afin que tous nos collègues puissent en prendre connaissance, d'envisager une autre répartition, si nous restons dans une fourchette qui ne ferait changer cette répartition, au plus ou au moins, que de 30%, qu'il nous faudrait voter aux deux tiers et qui serait plus dans les orientations de nos statuts et de notre PGFF, c'est-à-dire un peu plus en solidarité. Il est vrai que si cela n'est pas admis,

nous votons le droit commun avec toutes les inégalités accentuées que cela peut constituer. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Fernandez-Pedinielli. Est-ce que l'on peut répondre Monsieur Blum ?

Monsieur BLUM.- Avec plaisir, Monsieur le Président, je vais répondre à Mme Fernandez. Effectivement le FPIC pourrait et devrait assurer un peu plus de solidarité mais Mme Fernandez connaît notre position. C'est compliqué parce qu'avant le passage en Métropole, certains des Territoires étaient contributeurs, et d'autres étaient bénéficiaires. Globalement, nous étions contributeurs pour 1,9 million d'euros. Grâce à la Métropole, malgré tout, nous sommes devenus, à partir de 2016, bénéficiaires et pas d'une petite somme puisque nous sommes bénéficiaires de 30 millions d'euros en 2016. Reste à savoir comment nous répartissons ces 30 millions d'euros puisque dans le système mis en place de par la loi, vous avez une première répartition qui est faite entre la Métropole et les communes par le biais du coefficient d'intégration fiscale. Ce coefficient fiscal au passage était meilleur l'année dernière que cette année donc la Métropole va prendre un peu plus et les communes un peu moins, mais ça, c'est la Loi de Finances qui le fixe.

Ensuite, vous avez une répartition comme vous l'avez très justement dit, entre les communes. Il y a trois façons de faire cette répartition entre les communes. La première façon est le droit commun, ce sont des critères incontestables puisqu'ils sont fixés par les textes et personne ne peut les contester. On utilise le potentiel financier par habitant et selon le potentiel financier par habitant, on fait cette répartition. Vous avez une deuxième possibilité qui est une répartition faite selon les ressources et les charges des communes à condition de ne pas dépasser de 30% d'un côté comme de l'autre par rapport aux critères de la loi. Il vous faut une majorité des deux tiers.

Puis, vous avez un troisième critère qui est totalement libre. Là, il faut l'unanimité ou la majorité dans toutes les communes ce qui est quasiment impossible à recevoir.

Effectivement, notre Directeur Général Adjoint chargé des Finances a établi des tableaux qui permettent de faire une répartition différente. Vous les avez eus, c'est vrai que l'on peut obtenir des résultats que l'on peut qualifier de plus solidaires mais en même temps, il y a des communes qui recevaient du FPIC qui n'en reçoivent plus, d'autres qui en recevaient beaucoup qui en reçoivent moins et beaucoup de nos communes sont totalement éliminées. Tout cela pose problème. C'est la raison pour laquelle dans un premier temps, nous avons choisi le critère objectif de la répartition telle qu'elle est faite par la loi. C'est pour cela que pour l'instant, je ne souhaite pas répondre favorablement à votre demande même si au plan des principes elle est tout à fait respectable et justifiable.

Madame FERNANDEZ-PEDINIELLI.- Evidemment, je l'avais déjà dit dans une de nos réunions. Hors de propos de quelque Maire que ce soit, et surtout pas moi-même, d'écarter qui que ce soit ici en assemblée du FPIC.

Il est vrai que certaines simulations peuvent le faire donc jamais à retenir. En revanche, dans une marge de + 30 (ce serait vraiment maximal), je crois que cela ne touche qu'une commune et de - 30, cela ne touche aucune commune, il est possible d'avoir une répartition plus juste.

Mais je vous accorde le fait que recevoir les notifications et n'avoir que deux mois pour réfléchir pendant l'été, c'est bien compliqué. Néanmoins, je souhaiterais que l'on puisse – peut-être pas cette année, je l'entends, je ne pense pas avoir tous les arguments en deux minutes pour pouvoir convaincre tout le monde – garder à l'esprit qu'il serait intéressant que nous fassions des simulations ensemble et ensuite nous verrions avec les véritables

notifications sur quoi cela aboutirait pour que notre Métropole soit véritablement inscrite dans une idée beaucoup plus solidaire tout en n'excluant jamais personne.

Monsieur MONTAGNAC.- Dans le cadre du budget 2018, c'est vrai que nous allons avoir une année difficile si nous voulons respecter les engagements que les uns et les autres ont pu prendre lors du Pacte Financier et Fiscal mais cela n'empêche pas, et je pense que le Président Gaudin est d'accord car nous l'avions déjà évoqué ensemble ainsi qu'avec les services de Guy Januel, de revoir avec Roland Blum ces affectations. Ce n'est pas quelque chose d'arrêté. Aujourd'hui, il y a un constat. Ce constat on le fait tous ensemble. J'espère que beaucoup d'entre nous le partagent. Il n'est pas impossible que nous puissions à la marge discuter de ce genre de situation. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'au travers de la Métropole, ce sont nos Territoires, nos villes, qui peuvent être impactés de la situation financière de la Métropole. Il faut être conscient que nous avons intérêt, dans le budget 2018 que nous préparons, à avoir cette responsabilité et cette prise de décision. Ce n'est pas facile de vous annoncer et de signer la lettre car face aux 700 millions demandés, nous allons vous en proposer 400, mais si nous ne faisons pas cela, nous allons dans le mur ! Essayons d'avoir une année difficile en 2018 pour pouvoir rebondir à partir de 2019. C'est dans cet esprit que nous avons fait la lettre de cadrage.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ajoute à l'intention de M. Jacky Gérard que s'il y a une augmentation au budget supplémentaire, ce n'est pas à cause des charges de personnel, c'est en raison des titres restaurants, le système d'allocation retour à l'emploi, on passe par Pôle Emploi et on arrête l'auto-assurance. Il y a également le Fonds d'investissement pour les personnes handicapées pour lequel notre contribution augmente et quelques points encore marginaux. Voilà la réponse. Ce n'est pas une augmentation du personnel, j'y veille bien.

43. FAG 043-13/07/17 CM - Extension des titres restaurant à tous les agents de la Métropole et accès au dispositif de restauration collective en place

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

44. FAG 044-13/07/17 CM - Approbation d'une convention avec la ville d'Aubagne pour la restauration collective et la fixation du tarif des repas

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

45. FAG 045-13/07/17 CM - Mise à jour du tableau des effectifs, créations, ajustements et modifications des postes dans le cadre des besoins de service et du mouvement de personnel

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

46. **FAG 046-13/07/17 CM - Transfert des agents départementaux à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de la compétence en matière d'entretien et d'exploitation du Centre Départemental Sportif de Fontainieu**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

47. **FAG 047-13/07/17 CM - Transfert des agents départementaux à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de la compétence en matière de transport public routier non urbain - Approbation de la convention relative aux modalités de transfert**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

48. **FAG 048-13/07/17 CM - Approbation d'une convention portant sur la répartition des agents suite au transfert des équipements et de l'activité du Centre Educatif et Culturel les Heures Claires et des ludothèques au bénéfice de la commune d'Istres**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

49. **FAG 049-13/07/17 CM - Approbation de la convention-cadre de formation 2017 avec le CNFPT**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

50. FAG 050-13/07/17 CM - Rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51. FAG 051-13/07/17 CM – Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de "Aménagement d'un théâtre de verdure sur le domaine de de la Font de Mai"

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

52. FAG 052-13/07/17 CM – Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de "Réhabilitation de la ferme de la Font de Mai et construction d'une salle de séminaire intégrée au paysage grâce à des restanques naturelles"

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

53. FAG 053-13/07/17 CM – Dossier retiré

54. FAG 054-13/07/17 CM – Dossier retiré

55. FAG 055-13/07/17 CM – Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative au projet de la salle de spectacle et de festivités sur la commune d'Auriol

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, qu'il me soit permis, à partir de ce dossier, d'évoquer ce qui a agité le landerneau politico-médiatique ces derniers jours puisqu'il est évoqué sans que ce ne soit vraiment le sujet, le transfert d'équipements.

Je sais que vous avez renvoyé cet épineux problème à la rentrée, mais encore une fois, qu'il me soit permis, puisque vous êtes très attaché au débat et à la liberté démocratique, d'évoquer quand même le sujet de façon globale pour *in fine*, vous inviter à utiliser cette période estivale à la réflexion.

Monsieur le Président, vous le savez mieux que quiconque, dès 2012, le nouveau Gouvernement, anticipant une victoire de la gauche socialiste aux élections municipales à Marseille, a décidé d'imposer aux Maires des Bouches-du-Rhône, la création d'une Métropole dotée de compétences très étendues et qui se substituerait aux intercommunalités vouées à la disparition. Faisant fi des antagonismes historiques, il a ainsi balayé d'un revers de main l'esquisse d'une collaboration spontanée des élus de terrain autour d'un projet partagé sous la forme d'un pôle métropolitain dont les compétences se seraient limitées aux actions communes d'intérêt métropolitain et encore, seulement dans les domaines du développement, de la promotion et de l'aménagement et des transports.

Bien entendu, la quasi-totalité des Maires concernés a manifesté par tous les moyens sa farouche opposition à ce projet. Néanmoins, sans doute alléchés par la pluie de millions que Jean-Marc Ayrault puis Manuel Valls ont fait miroiter, vous vous êtes fait, Monsieur le Président, le plus ardent défenseur de la création de la Métropole et le soutien le plus efficace de cette réforme socialiste. Il fallait faire cette Métropole pour rattraper le retard dans les transports. Il n'y avait qu'à faire la Métropole pour assurer le développement économique du territoire et lutter contre le chômage, une Métropole baguette magique, qui vous faisait tant défaut.

« Les Maires hostiles à la Métropole m'agacent » déclariez-vous au journal *La Provence* le 17 janvier 2015. Mais peut-être n'avaient-ils pas tort d'exiger plus de garanties, plus de réflexions, plus de mesures pour mener à bien la construction de cette Métropole. Elaborée au mépris des élus locaux et des réalités du Territoire, auxquels elle s'applique et dans la précipitation par un Gouvernement plus épris de dogmes que d'efficacité, fruit d'obscures négociations, la gestion de la Métropole s'est révélée, dès les premiers instants, problématique.

Tout le monde se souviendra du vaudeville de l'élection anticipée de son Président qui nous a ridiculisés aux yeux de la France entière, sans oublier les conditions de l'élection des Vice-présidents. D'ailleurs, un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille, rendu le 10 juillet dernier, vient de me donner raison en renvoyant cette affaire devant le tribunal administratif confirmant en effet que mon recours n'est en rien un heureux hasard juridico-politique sans objet. Il n'était pas nécessaire d'être grand clerc pour prédire que les difficultés seraient légion et que la Métropole n'était pas la panacée universelle, cette fameuse baguette magique qui réglerait tous les problèmes de notre territoire comme on a voulu en vain nous le faire croire.

Dès le débat d'orientations budgétaires 2016, il s'est ainsi avéré que la Métropole, à peine née, ne serait viable qu'à la condition de pratiquer une austérité financière incompatible avec la réalisation des ambitions affichées et des actions que la nouvelle institution était sensée porter dans la perspective d'un développement efficace de notre territoire. Il y a loin donc du rêve à la réalité.

Aujourd'hui, en ce 13 juillet 2017, nous voilà emberlificotés dans un problème de piscine parce que la loi prévoit que la gestion des équipements sportifs est de la compétence de la Métropole à condition qu'ils aient un intérêt métropolitain, intérêt métropolitain qui devrait être défini dans un délai de deux ans après création. C'est chose faite le 30 mars 2017. La délibération votée à l'unanimité, moins quelques abstentions dont celles des élus du Front National, énonce, dans un style alambiqué et confus, que les axes prioritaires de définition de l'intérêt métropolitain, retenus en matière d'équipements culturels et sportifs sont les suivants et

notamment : le transfert d'équipements sportifs communaux existants et revêtant un caractère unique et indispensable, prioritairement les équipements aquatiques, essentiels au maillage territorial en faveur de l'apprentissage du savoir nager (étonnant que l'on n'ait pas parlé du bien savoir nager ensemble) à l'échelle métropolitaine pourrait être envisagé, ainsi que pour ceux qui revêtent un intérêt pour la mise en réseau de l'échelle métropolitaine et bien sûr si la commune dont ils relèvent y est favorable.

Dans la logique de cette décision, reprenant votre casquette de Maire, vous avez fait approuver par le Conseil municipal de Marseille le 26 juin dernier, le transfert de plusieurs équipements dont la plupart, pour ne pas dire la totalité, des piscines municipales. Le groupe socialiste a voté contre ce transfert au prétexte que ces équipements étaient des équipements de proximité et que leur coût de maintenance et de réparation plomberait un peu plus les finances fragiles de la Métropole. Aussitôt la polémique a enflé jusque dans les rangs de votre majorité bien ingrate. Pourtant, aucun de ceux qui aujourd'hui s'élèvent contre le transfert des piscines marseillaises, aucun, n'a voté contre ce rapport déterminant les axes de définition de l'intérêt métropolitain. Aucun de ceux qui s'offusquent aujourd'hui sous prétexte que la Ville de Marseille chargerait la mule, ne s'est formalisé du transfert automatique à la Métropole en vertu de la loi, de toutes les compétences et donc des équipements que beaucoup ont pris soin de transférer avant le 31 décembre 2015 à leur intercommunalité et cela, sans qu'on se préoccupe de savoir s'ils présentaient un intérêt métropolitain ou pas.

Je ne citerai que les plus emblématiques : l'Aréna d'Aix-en-Provence, la piscine de Venelles, les autres piscines du Pays d'Aix mais aussi certains équipements du Pays d'Aubagne comme la salle de spectacle d'Auriol pour laquelle nous votons aujourd'hui l'augmentation de l'autorisation de programme. La liste n'est sûrement pas exhaustive car il y a eu un véritable raz-de-marée de transferts entre les communes et leur intercommunalité ou quand le *monstropole* dénoncé devient bien utile pour refiler aux autres la patate chaude financière.

Aujourd'hui, il vous appartient Monsieur le Président de régler le problème du transfert des piscines marseillaises en respectant l'équité qui doit présider aux relations entre les communes au sein de la Métropole et une égalité de traitement, celles qui ont en quelque sorte mis la nouvelle institution sous le fait accompli car la raison d'être d'un établissement de coopération intercommunale, c'est aussi la mutualisation et la solidarité.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous souhaitons un été de repos, vous l'avez bien mérité, nous l'avons tous mérité, et un été de réflexion. Une réflexion qui, à mon humble avis, pourrait et devrait reposer et se bâtir sur une question dont la formulation est un peu familière, j'espère que vous me l'accorderez et que vous ne vous en offusquerez pas. Peut-être devriez-vous vous poser la question : dans cette histoire de Métropole Aix-Marseille-Provence, n'ai-je pas été couillonné ? N'ai-je pas été couillonné par les ministres socialistes Ayrault et Valls qui pour me faire avaler un projet dont personne ne voulait, m'ont fait miroiter un torrent de millions pour Marseille, torrent qui n'a jamais fait couler le moindre euro ? N'ai-je pas été couillonné par certains de mes élus ou certains élus locaux que j'ai pourtant faits ducs ou duchesses qui, en même temps qu'ils rejetaient la Métropole, s'en servaient pour financer leurs projets communaux, les mêmes qui aujourd'hui vous refusent le droit de soulager les finances des Marseillais ? Que voulez-vous, Monsieur le Président, des aigris jusqu'aux ingrats, on n'est jamais trahi que par ceux et celles qui s'y voient déjà.

Une chose est certaine Monsieur le Président, de l'élection de son Président et de ses Vice-présidents, de son fonctionnement jusqu'à son financement, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est une vaste couillonnade, une mauvaise plaisanterie qui ne fait plus rire personne, un ogre aux pieds d'argile qui menace de tout dévorer en même temps qu'il menace de s'effondrer. Les petits arrangements entre amis, les conciliabules ne suffisent plus à maîtriser la bête.

Que l'été, Monsieur le Président, vous apporte repos et réflexion et sages décisions guidées par le seul intérêt des deux millions d'habitants de notre territoire, des millions d'habitants qui restent très attachés aux libertés et à l'identité de leur commune.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Ravier, je vais venir sur le sujet qui vous intéresse mais je suivais l'ordre du jour. Vous venez de faire une nouvelle charge polémique contre la Métropole. Je ne vous répondrai pas sur ce terrain, tout a déjà été dit et écrit car la Métropole existe aujourd'hui par l'effet de la loi. Elle est en place et elle est en route. Rien ne sert de ressasser les vieilles ritournelles. En revanche, et je vais le faire dans un instant, il convient de poser ensemble sur la table les problèmes à résoudre pour la poursuite et la réussite de la Métropole.

Allez Monsieur Ravier, je ne suis pas Jean de Florette mais vous n'êtes pas Manon des sources !

Je vais vous répondre plus complètement mais à l'intention surtout des collègues éminents qui composent notre Conseil.

Sur le résultat des élections Monsieur Ravier, je l'ai bien en tête. J'ai fait 152 voix sur les 240 donc je suis assis confortablement, même si vous en aviez fait 10 de plus que ce que vous auriez dû faire. Vous auriez dû en faire 20 et vous en avez fait 32... Si on votait maintenant peut-être que vous n'auriez pas le même résultat. Ne m'obligez pas à vous rappeler des résultats récents !

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

56. FAG 056-13/07/17 CM - Restitution de la compétence facultative en matière de "Loisirs, Enfance, Jeunesse" aux communes d'Alleins, Charleval, Lamanon, Mallemort et Vernègues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57. FAG 057-13/07/17 CM - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition partielle du Directeur Général des Services de la Ville de Marseille auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57.bis FAG 058-13/07/17 CM - Approbation de la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Ville de Marseille auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce dernier Conseil avant l'été me permet de vous apporter quelques précisions sur le sujet des équipements d'intérêt métropolitain, qui a occupé une part de l'actualité ces dernières semaines, avec parfois quelques exagérations et inexactitudes de la presse.

Je vous rappelle le cadre posé par la loi. Parmi les compétences obligatoires de la Métropole figure la gestion des équipements culturels et sportifs lorsqu'ils sont qualifiés d'intérêt métropolitain. Nous devons nous prononcer sur l'intégralité des équipements concernés, même ceux qui étaient gérés par les anciens EPCI. Et nous devons le faire avant le 31 décembre prochain, faute de quoi tous les équipements culturels et sportifs de nos communes deviendraient métropolitains, ce que nous ne voulons pas.

Dans ce cadre, nous avons adopté le 30 mars dernier une délibération qui lançait une démarche basée sur trois fondements : la concertation, la cohérence, et des politiques volontaristes en matière culturelle et sportive.

A l'issue de la concertation au sein de la Conférence des Maires, 80 communes ont formulé leur position et beaucoup ont souhaité proposer de nouveaux transferts d'équipements à la Métropole. Seules 2 communes ont présenté des demandes de transfert descendant pour des équipements qui étaient auparavant gérés par l'intercommunalité.

Dans le même temps, nos Vice-présidents au sport et à la culture, Éric Le Dissès et Daniel Gagnon, ont effectué un travail remarquable pour vous exposer en détail les politiques qu'ils souhaitaient porter en matière culturelle et en matière sportive. Il s'agissait, en particulier, de s'adresser à notre jeunesse, de structurer une politique de la lecture publique ainsi que de promouvoir le savoir-nager, en s'appuyant sur des parcs d'équipements cohérents.

C'est dans ce souci de cohérence, de mise à niveau de nos réseaux et de couverture de l'ensemble du territoire que j'ai moi-même souhaité que la commune de Marseille ne reste pas en retrait et qu'elle apporte toute sa part pour la constitution des parcs d'équipements métropolitains.

En Conférence des Maires, le 28 juin dernier, nous avons présenté dans cet esprit un scénario dans lequel de nouveaux transferts communaux venaient compléter les équipements anciennement communautaires, et permettaient de mailler de façon équitable l'ensemble de l'aire métropolitaine.

Lors de cette Conférence des Maires, un certain nombre d'entre eux ont exprimé des positions nouvelles ou différentes, se démarquant parfois des avis qu'ils avaient écrits dans le cadre de la consultation.

Ces observations sont à replacer dans un contexte de préoccupations budgétaires. Je les comprends, et je salue d'ailleurs votre sens des responsabilités. *Ne chargeons pas trop la barque*, me dit-on sans cesse. C'est une saine préoccupation. D'autant que l'histoire particulière des intercommunalités préexistantes et un certain nombre de dispositions prises dans les dernières longueurs de 2015, ont abouti à fragiliser financièrement la Métropole.

Nous reversons aujourd'hui aux communes 65 % de nos ressources, alors que la moyenne nationale des autres Métropoles se situe à 25 % !

Nous ne pouvons pas continuer comme cela, sans quoi nous n'arriverons pas à faire les grands travaux d'infrastructure. Pour l'instant, on a financièrement abondé ce que les Maires souhaitaient, cependant 65%, c'est énorme et nous ne pourrons pas continuer cela, même si comme Mme le Maire de Port de Bouc le disait, nous nous attendons encore à d'autres restrictions budgétaires de la part de l'Etat. Ce n'est pas possible les annonces de ces jours-ci, la taxe d'habitation ou autre. Ce n'est pas possible ! Ce sera intégralement remboursé nous dit-on ! Oui, la première année peut-être éventuellement la deuxième. Mais après nous savons ce qu'il en est de ces choses-là. Par conséquent nous aussi nous devons faire attention si nous ne voulons pas augmenter le déficit.

C'est une situation, celle des 65% versés aux communes par rapport à la moyenne nationale, que la Chambre Régionale des Comptes a pointé du doigt. Et c'est aussi un argument que nous opposent les hauts fonctionnaires de la mission d'inspection de l'Etat chargée d'étudier la possibilité de nouvelles ressources pour la Métropole.

Certains d'entre vous craignent donc aujourd'hui que la situation ne s'aggrave par de nouveaux transferts d'équipements et que nous soyons conduits à des difficultés financières supplémentaires.

Je tiens d'abord à souligner qu'en application de la loi, lorsqu'une commune transfère un équipement, elle transfère également l'ensemble des ressources qui y étaient affectées. C'est la responsabilité de la CLECT que d'assurer la neutralité budgétaire des transferts, en compensant bien sûr la masse salariale, mais également le coût de renouvellement des équipements. Ce serait donc une erreur de penser qu'une commune pourrait transférer un équipement comme on se décharge d'un fardeau.

Alors bien sûr, il est vrai que les compensations financières ne sont pas indexées dans le temps, et que l'harmonisation des prestations sociales de l'employeur peut dans certains cas représenter un coût net. Mais replaçons ces effets secondaires dans leurs justes proportions.

Par conséquent, je crois qu'il faut nous recentrer sur le sujet de fond. La création de la Métropole nous oblige à réviser notre grille de lecture de l'intérêt des équipements, pris isolément ou dans une logique de réseau pour porter des politiques publiques ciblées.

Il est clair que ces questions se concentrent plus particulièrement sur les piscines et les médiathèques, et sont liées aux compétences facultatives que nous pourrions choisir en matière de sport et de culture.

Certains très grands équipements, au contraire, n'ont jamais fait débat.

Aussi, afin de ne pas retarder inutilement le travail de la CLECT, je vous proposerai, dès le Conseil du mois de septembre prochain, un premier rapport portant sur les quelques équipements, très peu nombreux, dont le caractère exceptionnel et le rayonnement métropolitain fait consensus, tels que l'Arena d'Aix ou le Stade Orange Vélodrome.

Pour tous les autres équipements, dont les piscines et les médiathèques, nous prendrons le temps de l'analyse, sans idée préconçue, mais en veillant tout particulièrement à ce que les différents scénarios qui peuvent être imaginés répondent à des objectifs de cohérence et d'équité territoriale.

A cet effet, je vous propose de constituer un groupe de travail qui sera chargé d'approfondir les réflexions en s'appuyant notamment sur des audits spécialisés pour évaluer la plus-value spécifique qu'apporterait pour la Métropole et ses administrés la mise en commun des équipements sportifs et culturels concernés. Ce groupe de travail sera composé notamment des Vice-présidents thématiques, des Vice-présidents « financiers », du Vice-président en

charge de l'intérêt métropolitain, des Présidents des Conseils de Territoire, des Présidents de Groupe, et du Vice-président de la Conférence Métropolitaine des Maires. Ces réflexions devront déboucher sur des propositions, ajustables et qui soient les mêmes pour tous les Territoires.

Après une nouvelle réunion de la Conférence des Maires, nous pourrons ainsi en tirer ensemble les conclusions dans les meilleures conditions, lors des deux séances du Conseil qui interviendront entre le mois d'octobre et le mois de décembre.

Voilà mes chers collègues ce que j'ai indiqué tout à l'heure au Bureau de la Métropole. C'est compliqué, il y a des commentateurs qui font des analyses qui ne reposent pas toujours sur l'exacte vérité, la sincérité ou l'objectivité. Je souhaite que l'on mette tout à plat et qu'on le fasse d'ici la fin de l'année. Je vous rappelle que si on ne le fait pas, si nous ne décidons pas, c'est l'Etat qui décidera à notre place par l'intermédiaire de la loi. Comme nous n'aimons pas cela, mieux vaut que nous nous mettions au travail, après l'été bien entendu. Monsieur Ravier, on vous laisse le temps d'aller passer trois semaines et le début d'août au Sénat. C'est votre congé peut-être... vous pourrez le faire.

En tout cas mes chers collègues, voilà ce que je vous propose, ce que je vais organiser de telle manière que nous sortions de ce problème un peu compliqué mais sur lequel j'estime qu'il faut qu'il y ait la justice, l'équité, l'habileté le plus possible.

(Applaudissements)

Monsieur MANCEL. - Merci Monsieur le Président d'avoir abordé cette question des transferts qui effectivement n'était plus à l'ordre du jour puisque lors de la Conférence des Maires, vous avez reporté à l'automne ce vote sur les transferts, transferts d'ailleurs intimement liés au budget que nous votons aujourd'hui. Toutefois, c'est parce que ce débat s'est poursuivi bien au-delà de cette Conférence, notamment dans la presse ou ailleurs, que ce débat nous apparaissait nécessaire et au nom du Groupe d'Intérêt Communal, je voudrais faire un point sur cette question.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas de se plaindre, vous l'avez évoqué tout à l'heure sur les transferts et les chiffres des transferts même si on pourra revenir sur ces chiffres, mais je voudrais vous faire part de nos inquiétudes.

Sans revenir à l'histoire, la Métropole est là et bien là et d'ailleurs nous vous sommes reconnaissants d'avoir su, dans des conditions difficiles, la mettre sur les rails. Toutefois, vous le savez, le constat est simple et vous l'avez dit, les Vice-présidents en charge des finances et du budget l'ont dit, nous n'avons peut-être pas les moyens de nos ambitions. Hormis les transports, domaine sur lequel nous avons particulièrement avancé mais dont les financements sont encore incertains, nous ne pourrons pas, avant de nombreuses années, engager les grands projets dont notre territoire a tant besoin.

La définition de l'intérêt métropolitain et les transferts d'équipements qui en découleront sont une étape clé dans la vie de la Métropole et pour reprendre les différentes expressions, notamment celle de M. le Maire de Salon : si on continue à accélérer, à aller plus vite, plus loin, nous allons faire couler la barque, d'ailleurs vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Je n'entrerai pas sur le débat des piscines ou des bibliothèques, ni même sur d'autres aspects, d'autres l'ont fait avant moi, je partage parfois leur argumentaire même si parfois cela relève plus du symbole mais cela reste symptomatique.

Nous sommes maintenant dans l'obligation morale, sans attendre d'être raisonnable et responsable. Je vous demande donc Monsieur le Président, de prendre en compte toutes les

remarques qui sont faites et qui vont être faites pour qu'à l'automne, le vote de notre Assemblée se fasse sans contestation.

Mais d'ici là, parce que c'est un contre-argument que j'entends trop souvent, cessons de revenir indéfiniment sur ce qu'ont pu faire les Territoires avant leur entrée dans la Métropole. Ne regardons plus en arrière, c'est à notre Assemblée de prendre aujourd'hui des décisions qui nous engageront face à nos administrés.

Monsieur le Président, nous sommes dans une étape importante de notre territoire. Mme Vassal a raison lorsqu'elle dit que la Métropole peut être considérée comme étant en danger. Et quand elle dit qu'il revient aux Maires plutôt qu'à la Métropole de gérer les compétences de proximité, elle a encore raison. Pourquoi encombrer la Métropole de compétences pour lesquels nous, les Maires, sommes plus à même d'en assurer la gestion ?

Ce sont des questions que nous formulons depuis le début de cette Métropole et nous ne pouvons qu'approuver la position de Mme la Présidente du Conseil départemental.

Alors, Monsieur le Président, je vous confirme qu'on n'est pas là pour se plaindre, mais on vous dit que la situation nous paraît effectivement difficile.

Un nouveau Gouvernement est en place, il est peut-être en phase de revenir sur certaines des lois critiquables de son prédécesseur, cependant, nous savons qu'effectivement la loi est là, que nous sommes tenus par des délais restreints. Alors, même si on négocie avec le Premier Ministre, avec le Ministre de l'Intérieur, qu'on arrive à obtenir les aides dont on a tant besoin et que l'on ne nous a jamais accordées, et peut-être aussi à obtenir du temps pour qu'on ait une chance de réussir encore meilleure, Monsieur le Président, je vous remercie de mettre en place ce groupe de travail que vous nous proposez. C'est une bonne initiative, même si cela ne résoudra pas les problèmes financiers à mener en parallèle avec le Gouvernement pour qu'il essaie de nous apporter son appui.

Je vous remercie.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je ne pensais pas qu'on allait parler des équipements à transférer. Le rapport ayant été retiré par vos soins, je considérais que le débat ne devait pas avoir lieu ce matin. Mais M. Ravier ayant lancé le débat, permettez-moi de le continuer.

Je voudrais juste dire à M. Ravier que lorsque le groupe socialiste a déposé l'amendement pour le retrait des équipements, notamment des piscines et des médiathèques au Conseil municipal, il ne l'a pas voté.

Vous auriez pu le voter. Double discours, double langage. Parfois, il vaut mieux...

(Brouhaha)

Monsieur Ravier, je ne vous ai pas interrompu, je vous remercie de ne pas le faire aussi ce matin et de respecter le temps de parole des orateurs.

Vous, en tout cas, vous n'avez pas voté cet amendement ce qui aurait été, de mon point de vue, plus logique par rapport à vos propos de ce matin. Mais ce n'est pas grave...

Monsieur le Président, nous vous l'avions dit au Conseil municipal de Marseille au sujet du transfert des piscines, des médiathèques qui sont des équipements de proximité. Nous ne voyons pas ce qu'il y a dans la piscine de la Castellane, celle de la Granière, celle de la Pointe Rouge ou d'ailleurs, et je ne parle pas de la piscine Nord car vous l'avez déjà noyée...

Monsieur LE PRESIDENT.- ... avec l'aide du Gouvernement que vous souteniez.

Madame GHALI.- Le Gouvernement vous a plus soutenu que ce qu'il ne l'a fait pour moi. Si vous voulez qu'on refasse l'histoire, on peut la refaire.

Sur la question de ces piscines-là, je tiens à expliquer à ceux qui vont participer à ce Groupe de Travail, puisque tout le monde n'y participera pas, que ces équipements ne sont pas à l'heure où l'on parle en état de fonctionner à 100%. Cela signifie qu'on va donner des équipements qui sont vétustes, qui ne sont pas entretenus, dont le personnel n'est pas en nombre pour les accompagner. Et ce, à tel point que des parents, des adhérents des clubs de natation demandent le remboursement de la cotisation car sur une année, ils n'ont peut-être utilisé que 30% de l'équipement.

Nous considérons que ce sont des équipements qui doivent rester de proximité car s'ils passent demain à la Métropole, je ne sais pas vers qui et vers quel service on devra se tourner pour aller demander, la réparation du chauffage, du téléphone etc.

Monsieur le Président, vous avez laissé Monsieur Ravier parler longtemps.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais on vous laisse parler !

Madame GHALI.- J'ai l'air de vous ennuyer quand je parle.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous refaites le numéro du Conseil municipal et cela indispose nos collègues.

Madame GHALI.- Je ne refais pas le numéro du Conseil municipal, c'est pour la Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Eh bien vous verrez !

(Brouhaha)

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je ne refais pas le numéro du Conseil municipal mais lorsqu'il y a des rapports du Conseil municipal qui vont à la Métropole, je considère que ce sont des sujets de Métropole et pas de Conseil municipal. C'est vous qui en avez fait un sujet municipal. Bien sûr nous considérons que cela doit rester au Conseil municipal et nous demandons que cela reste à la Ville de Marseille avec un traitement spécifique pour l'entretien et la mise aux normes. Je le dis ici : oui, j'abonde dans le sens de la Présidente du Conseil départemental dans sa demande.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mille mercis, on a compris, on verra ce que l'on pourra faire après.

Monsieur GACHON.- Monsieur le Président, chers collègues, là aussi, je reprends les propos de la Sénatrice Samia Ghali, nous n'avions pas prévu d'intervenir sur ce sujet car il était hors ordre du jour. Pour autant, la question qui est posée est une question fondamentale pour l'avenir de la Métropole et je me dois de redire ici des choses que j'ai pu évoquer en Conférence des Maires et des choses que j'avais déjà évoquées en séance publique lors de notre précédent Conseil métropolitain.

Si je salue votre décision de repousser de quelques mois ce dossier sur l'intérêt métropolitain, car nous avons besoin de consensus sur ce sujet, au-delà des deux tiers de cette Assemblée, d'un consensus global qu'il nous faut du temps pour conclure.

L'intérêt de la Métropole, ou plutôt son but principal, c'est de traiter ensemble des grands sujets qui concernent tout le territoire et qui, de toute évidence, n'étaient pas suffisamment traités dans les dispositions antérieures avec les six intercommunalités.

En revanche, notre Métropole est encore à ce jour un collage. Collage d'anciennes intercommunalités et collage de bassins de vie. Intercommunalités qui ont eu leurs propres

vécus, leurs propres choix, leurs propres orientations et des compétences un peu à la carte et des bassins de vie qui ont des réalités qui ne se superposent pas d'ailleurs exactement aux anciens EPCI et qui ont, eux aussi, leurs réalités sociales, culturelles, sportives, leurs besoins singuliers et leurs logiques.

Il nous faut donc trouver, Monsieur le Président à travers l'intérêt métropolitain, et c'est la question qui nous est posée finalement, la meilleure des manières possibles d'assumer les compétences qui ne relèvent pas des enjeux métropolitains. Ces enjeux métropolitains sont déjà traités et nous sommes tous mobilisés pour les faire avancer le mieux possible : la mobilité, l'économie. Pour ceux-là, il faut tous les moyens de la Métropole pour pouvoir les engager au plus vite et dans les meilleures conditions.

Mais il nous faut aussi arriver à traiter des enjeux qui ne relèvent pas des grands enjeux métropolitains mais qui ne relèvent pas non plus d'enjeux strictement communaux. C'est cette strate intermédiaire que les EPCI arrivaient à peu près à traiter qui est une échelle de bassin de vie, une échelle de mutualisation entre les communes que la loi n'a pas pris en considération et qu'il nous appartient de faire apparaître clairement dans nos prochaines discussions.

Les piscines, au-delà du choix de les transférer ou de ne pas les transférer, leur gestion, leur approche, les priorités qui relèvent de ce type d'équipement relèvent clairement de logiques de bassins de vie qui n'existent pas dans nos modes de travail ni dans nos modes de financement et qu'il nous appartient de faire émerger.

Je vous remercie.

Monsieur BOULAN.- J'interviens en tant que Vice-président aux sports du Territoire et pour la sage initiative que vous avez eue, Monsieur le Président, de proposer la création de ce groupe de travail à l'automne. Je ne sais pas si j'ai mal entendu, mais je souhaiterais que les Vice-présidents des Territoires en charge de missions en l'occurrence de sport pour ce qui me concerne, puissent participer à ces réunions de groupe de travail. Je vais donner simplement un exemple et cela répondra en même temps à la présentation faite il y a quelques instants par notre collègue Ravier, et cela permettra d'éviter certaines imprécisions qui peuvent avoir des conséquences.

Tous les transferts ne seront pas neutres et tous les équipements n'ont pas forcément les mêmes incidences sur la charge financière transférée ou pas.

Je donne l'exemple pour répondre ainsi à M. Ravier, de l'Aréna. Nous allons probablement l'inaugurer au mois de décembre prochain. Néanmoins, qui travaille dessus aujourd'hui ? Les élus du Pays d'Aix comme avant. Qui l'a financé ? La Métropole avec l'argent, soyons clairs, du Territoire du Pays d'Aix aujourd'hui et de la CPA à l'époque. Qu'est-ce que cela va donner ensuite, puisque c'est un équipement neuf et que l'élément de vétusté entrera dans les critères que nous discuterons demain ? Qui va gérer cet équipement ? Aujourd'hui, c'est une délégation de service qui a été mise en place. Donc cet équipement, l'Aréna puisque vous en parliez, risque même d'être rentable puisque nous sommes en train aujourd'hui de négocier le contrat de *namings*. Avec le contrat de *namings* et la DSP, cela risque de donner, pour un équipement qui a été financé sur les ressources propres de la Communauté du Pays d'Aix, un équipement rentable. Vous voyez que finalement la commission aura toute son utilité et les Vice-présidents des Territoires, je l'espère aussi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je dis à Michel Boulan volontiers qu'à partir du moment où c'est à la Métropole, c'est la Métropole qui paie 70 millions d'euros pour l'Aréna.

C'est la Métropole qui paie !

Si d'aventure la délégation de service public fait des bénéfiques, tant mieux pour ceux qui l'auront eue avec un marché public et tant mieux pour nous.

Sur l'affaire des piscines, soit on prendra tout, soit on ne prendra rien mais cela ne peut pas être à la carte : *là ça existait avant, donc elles sont métropolitaines, et ailleurs, on le veut pas.* Ça, ce n'est pas possible.

Mais c'est le travail du groupe de travail que je suggère. Les Présidents de Conseil de Territoire verront s'ils associent leur Vice-président chargé des sports ou de la culture. C'est une bonne idée.

Monsieur VIDAL. - Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'argument que l'on nous oppose maintenant sur les 65%. Les premières discussions étaient : *préparez un projet sur les transports et le Gouvernement vous aidera.* Le projet a été préparé. Peut-être que l'on s'imaginait que nous n'arriverions pas à préparer notre projet mais il est fait, il est présenté. Maintenant on nous dit : *vous transférez 65%, faites des efforts et réduisez.*

Je crois qu'il ne faut pas tomber dans cet argument par rapport aux 65%. Si nous avons transféré 65% c'est parce que, depuis la loi Chevènement – et en ce qui concerne le SAN, cela fait 40 ans que nous sommes intégrés – nous avons joué le jeu de l'intercommunalité, des mises en commun des mutualisations etc.

Sur notre intercommunalité, la totalité des investissements pouvait être faite, quelles que soient les compétences. Il ne faut pas que l'on ait la double peine aujourd'hui car si nos intercommunalités ont transféré des compétences, les communes les ont perdues au moment des transferts. Si aujourd'hui on nous dit que la Métropole transfère trop, elle ne transfère que ce qu'il y avait parce que notre Département était un Département en avance sur les mutualisations et sur l'organisation des intercommunalités et je le redis, en particulier pour la nôtre. Aujourd'hui, n'entrons pas dans ce jeu de zones où il n'y avait pas d'intercommunalité. Il n'y avait de fait pas de transfert. Ces créations de Métropole ne sont pas à prendre en considération. Aujourd'hui, il faut prendre en considération l'histoire, sinon on va se faire avoir deux fois.

Monsieur LE PRESIDENT. - C'est vrai pour le SAN.

Monsieur CHARROUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai trop souhaité, voire réclamé dans tous les groupes auxquels j'ai participé ou toutes les commissions, celle concernant le Pacte Financier, celle concernant la Commission des Finances, les Vice-présidents, la Conférence des Maires, qu'on revienne à une logique qui voulait définir en priorité l'intérêt métropolitain pour ne pas me réjouir aujourd'hui qu'enfin on mette un peu les choses dans d'ordre et qu'on arrête peut-être la cacophonie. En effet, cette définition de l'intérêt métropolitain me paraît primordiale et prioritaire dans une chronologie. On a bien entendu tous ici, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, que les moyens de la Métropole étaient ce que nous connaissons, un collage comme disait mon collègue Gachon il y a un instant, pour ne pas craindre qu'un jour on en vienne à diminuer les dotations aux communes. Vous l'avez dit d'ailleurs aujourd'hui : 65%. J'appelle à de la raison dans les transferts.

Aujourd'hui, vous avez signalé que deux grands équipements pouvaient être concernés et que pour le reste, il fallait que le groupe de travail réfléchisse. J'appelle à de la raison dans ce groupe, un peu à la manière du Territoire dans lequel est située ma commune. Ma commune n'a transféré aucun équipement, ni sportif, ni culturel. Pourtant, on aurait pu se poser la question d'un théâtre scène nationale, d'un stade Francis Turcan qui a eu le plaisir d'accueillir l'Olympique de Marseille dimanche dernier, des médiathèques, voire de la piscine remise à neuf et complètement reconstruite il y a quatre ans. Nous n'en avons transféré aucun pensant que c'était un intérêt strictement communal donc de proximité.

Je participerai à cette commission. Je me réjouis qu'elle se réunisse. J'espère qu'à cette occasion, la raison l'emportera et surtout la gestion de proximité. Je vous en remercie.

Monsieur CRISTIANI.- Monsieur le Président, les Maires sont nombreux à m'alerter et sont inquiets. Il est vrai que le constat des promesses non tenues existe. Le Premier Ministre Ayrault nous avait promis trois milliards, le Premier Ministre Valls 50 millions par an et aujourd'hui, on nous enlève la taxe d'habitation. La Métropole est un projet séduisant sur le papier mais à défaut de ces financements annoncés, elle ne réussira pas.

Nous connaissons tous la musique : à l'Etat les décisions et aux Maires les factures !

Au vu de ces contraintes 113 Maires sur 119 avaient, à juste titre, répété que cette Métropole à tout faire n'était pas le bon chemin. Que nous soyons en marche, en route ou en chemin, l'important est que nous fassions ensemble et que nous réussissions ensemble.

Si on ne se concentre pas sur nos objectifs stratégiques : transports, développement économique et emploi, tels que les Maires l'ont toujours dit et répété, nous n'y parviendrons pas car, et je crois que c'est ce qui se dessine, à force de vouloir charger les dépenses, nous allons arriver au pire. Donc cette commission, Monsieur le Président, est de bon augure, d'autant plus que vous m'avez confié la responsabilité des équipements d'intérêt métropolitain et vous avez eu l'intelligence de les lier intimement à l'intérêt communal puisque vous respectez les communes et ô combien nous vous respectons. Mais plus rien ne doit nous être imposé ! Car jamais nous ne baisserons les bras.

Je sais que le 17 juillet prochain, se tiendra dans la Haute Assemblée que vous connaissez parfaitement Monsieur le Président, cette Conférence des Territoires annoncée par le Président de la République.

Je sais que Mme la Présidente du Département et vous-même, y serez tout naturellement présents. Je m'adresse donc à Mme Vassal.

En votre qualité de représentante du Département et au nom des 119 Maires, Madame la Présidente, que nous prenions les 92 que nous sommes et nos 29 collègues du Nord, acceptez d'être notre mandataire pour vous faire l'écho de nos inquiétudes sur cette loi très difficile à appliquer dans notre Provence.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, vous connaissez bien la situation des 119 communes des Bouches-du-Rhône. Votre expérience des communes fera de vous les meilleurs ambassadeurs auprès de cette start-up de jeunes pousses qui conseillent le Président de la République. C'est bien d'être une start-up mais nous avons une expérience ici et si on ne dit pas à cette Conférence Nationale des Territoires au Sénat, que l'Etat doit nous donner les moyens de nos ambitions, nous serons toujours dans ce système-là.

Plutôt que de faire entre nous et d'avoir des différences entre nous, ayons ce comportement qui a toujours été celui de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône depuis 75 ans, essayons d'avoir cette force et cette cohésion pour que nous nous recentrions sur le développement économique, l'emploi, les transports et sur quelques équipements, pourquoi pas, mais ayons cette sagesse de dire à l'occasion de cette Conférence Nationale des Territoires, ayons, Monsieur le Président, Madame la Présidente, la force d'apporter cette parole pour qu'enfin on ne nous traite plus de la façon dont on nous traite.

Une start-up élyséenne, c'est bien, mais nous ici, c'est tous les jours que nous y sommes.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Effectivement, cette Conférence est organisée au Sénat le 17 juillet. Je ne connais que les intentions du Président du Sénat. Elles seront nettes, claires et précises. Bien entendu, s'il doit y avoir un jour des fusions entre le Département et les Métropoles, cela se posera sur un plan national. Peut-être y aura-t-il des exceptions, peut-être pourra-t-on l'envisager.

Rien n'est simple, vous le savez, vous venez de le dire. Nous avons 92 Maires dans la Métropole, la plupart sont ici ce matin. Dans le département, 29 ne sont pas membres de notre Métropole. Ils ne le souhaitent pas et compte tenu de tout ce que nous avons traversé, moi non plus ! Je ne faciliterai pas cela. Ces 29 Maires ne veulent pas venir, ils ont à leur tête un député qui justement prend des positions très nettes sur ces sujets et moi, je ne souhaite pas qu'on élargisse effectivement le Conseil de la Métropole.

Ceci dit au-delà se posent d'autres problèmes qui devront être présentés par le Gouvernement. En 2020, ou en 2021 si on retarde d'un an les élections municipales pour harmoniser, avec tout ce qui est prévu par l'actuel Président de la République, vous ne croyez pas que nous allons retourner au fléchage !

S'il y a une collectivité nouvellement créée, elle sera faite au suffrage universel, à la proportionnelle ou pas, je ne sais pas mais il est clair que cela changera. Vous savez bien que malgré toutes les difficultés, toutes les insuffisances et toutes les complications que nous avons eues, j'ai toujours tenu à ce que les 92 Maires soient à l'intérieur du Conseil de la Métropole au suffrage universel. Mais qui vous le dit ? Vous savez bien que ce sont les partis politiques qui recommencent à désigner les candidats. Vous savez bien qu'il avait été envisagé, au temps de M. Cazeneuve, que si on allait dans ce sens-là, on pourrait peut-être faire en sorte que les Maires, eux, soient de droit et les autres soient élus au suffrage universel. Mais c'est anticonstitutionnel ! C'est impossible de faire ces choses-là. Pourtant, le Gouvernement précédent l'avait déjà envisagé.

Je ne connais pour ma part que ce que va dire le Président du Sénat, son discours sera public et je me permettrai de vous le communiquer à tous. D'après ce que me dit le Président du Sénat, il sera clair, net et précis.

Faisons les choses étape après étape. Nous avons déjà, et certains d'entre vous y avaient contribué, pour les problèmes de l'eau et de l'assainissement, renvoyé tout cela en 2020. C'est ce qui était demandé au Sénat sur l'ensemble des Territoires. Nous, nous l'avons déjà fait par une loi. Progressons au fur et à mesure. Personnellement, je suis ouvert à tous.

Oui, M. Ravier me faisait le reproche d'avoir soutenu l'initiative d'un Gouvernement que je ne soutenais pas. Vous voyez, on pouvait faire du Macron sans Macron et même le faire avant.

Pour les 1,8 million d'habitants de notre Métropole, pour notre Territoire, pour attirer des entreprises, pour attirer des gens qui vont créer des emplois – et en ce moment nous faisons des efforts considérables pour attirer un Chinois, qui paraît-il, est presque prêt à céder à nos propositions – c'est cela qui compte !

Ce qui compte, c'est ceux que l'on peut attirer sur notre Territoire, ce que l'on peut faire pour créer des emplois et faire reculer le chômage tout en assurant, je le dis à Yves Vidal, le maximum. Nous avons déjà assuré le maximum. Dans quelques jours, nous allons avoir le rapport des quatre Hauts Fonctionnaires que nous avons vus et revus. Nous avons passé des matinées entières, aussi bien au Département qu'à la Métropole à discuter avec ces responsables. Que vont-ils dire ?

Ils vont écrire le rapport. Nous ne savons pas ce qu'ils vont écrire. J'ai le sentiment qu'ils iront dans notre sens, qu'ils seront en notre faveur. Il y a une nouvelle Ministre des

Transports. Nous allons aller voir cette dame. Sur les autres sujets institutionnels, nous verrons ce qu'en pense le Ministre de l'Intérieur mais aussi ce que va dire le Président de la République. Je ne sais pas ce qu'il va dire. En revanche, je sais ce que dira le Président du Sénat et je vous ferai parvenir dès la semaine prochaine, le texte intégral de ce qui sera dit au Sénat. Pour le reste, j'ai assez d'ancienneté pour savoir que ce sont des grand-messes. Dans ces grand-messes, il se peut qu'il y ait quelques initiatives qui soient proposées et qui soient réalisables.

Quand moi-même, avant Guy Teissier et Eugène Caselli, je présidais MPM, les 18 Maires que nous étions avons toujours été tous hostiles au scrutin à la proportionnelle. Nous avons toujours été favorables au fléchage. Or, on est en train de modifier cela. On va vers la proportionnelle, vers des élections qui changeront les choses évidemment.

(S'adressant à M. Ravier) Je comprends que le fléchage ne vous plaise pas, vous n'avez pas de Maire !

Vous êtes pour la démocratie ! Parce que flécher au moment d'une élection municipale sur une liste, les gens qui devaient venir siéger ici, c'était antidémocratique ça ?

Cela a toujours relevé de la démocratie et de la démocratie directe, sinon nous n'aurions pas pu le faire. C'était une méthode ! Aujourd'hui les choses vont changer. Quand on nous dit – et ne parlons pas du Sénat, cela viendra à son tour – *on va supprimer 100 Députés, on va mettre peut-être 100 Députés à la proportionnelle*, cela veut dire qu'il faut refaire les circonscriptions. Jadis, on voulait faire des circonscriptions restreintes. Là, vous aurez des circonscriptions à 200 000 électeurs inscrits. Vous voyez que les choses changent ! Et pas de notre volonté, mais elles vont changer et il y a des choses qui vont bouger.

Institutionnellement, je souhaite que les 92 Maires à partir de 2020 ou de 2021 retrouvent leurs sièges ici, mais je n'en suis pas sûr du tout, surtout si les partis reprennent la main pour désigner les candidats et pas forcément les Maires démographiquement les moins peuplés dans leur commune. Voilà le danger aussi qui se présente aujourd'hui.

Je crois que l'on en a terminé avec la proposition que j'ai faite et qui semble vous convenir. Nous reprenons les rapports.

ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

58. ECO 001-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement la Barasse à Marseille 11ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gazay ?

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Président, M. Poggiale et moi nous abstenons sur l'ensemble des rapports qui sont des comptes rendus d'activité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

59. **ECO 002-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

60. **ECO 003-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

61. **ECO 004-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la ZAC de la Burlière à Trets**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

62. **ECO 005-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la ZAC des Vergeras à St Estève Janson**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

63. **ECO 006-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité modifié au 31 décembre 2016 de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Concession d'aménagement de la ZAC Vitrolles CAP Horizon**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

64. **ECO 007-13/07/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement en vue de l'attribution d'une subvention à la fondation "Méditerranée Infection" pour la participation au financement du bâtiment de l'IHU**

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

65. **ECO 008-13/07/17 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos, participation au programme de travail 2017 et paiement de la cotisation**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

66. **ECO 009-13/07/17 CM - Modification de la délibération ECO 008-1782/17/CM du 30 mars 2017 relative à l'attribution d'une aide financière à la société SARTORIUS STEDIM FMT au titre de son programme de recherche et développement 2016-2018**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

67. **ECO 010-13/07/17 CM - Approbation de créations, revalorisations et affectation des opérations d'investissement avec le Grand Port Maritime de Marseille pour la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION

68. **EMP 001-13/07/17 CM - Approbation des nouveaux tarifs de vente de produits et services du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix**

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ.

69. **TRA 001-13/07/17 CM - Approbation des modalités de concertations publiques pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) - B2 sur le territoire de la commune d'Istres**

Monsieur SERRUS.- Si vous me le permettez, puisque l'on va aborder un certain nombre de dossiers, je me suis abstenu pendant le débat d'intervenir, mais à plusieurs reprises on a dit que les transports et la mobilité étaient une compétence consensuelle, très attendue à la fois par les élus et par la population.

Permettez-moi de souligner que dans les rapports que nous allons voter à l'instant, il y a effectivement beaucoup de projets en matière de mobilité. Ces projets représentent une part importante des investissements que nous avons à réaliser pour les missions, pour les compétences essentielles de la Métropole.

Je veux aussi souligner, et Monsieur le Président, permettez-moi d'insister là-dessus, qu'un certain nombre de ces dossiers étaient dans les cartons mais que c'est bien aujourd'hui la Métropole qui les réalise. Nous aurons avec nos amis Blum et Montagnac dans quelques mois, un débat d'orientations budgétaires où il faudra qu'on revienne sur ces sujets car

c'est une chose de dire dans un PDU ce que l'on va faire. Aujourd'hui la Métropole fait, mais demain, c'est nous, les 240 Conseillers, qui allons avoir à décider comment nous finançons tout cela. Nous avons joué gagnant.

Je voudrais dire que lorsqu'une barque risque de couler, le mieux est que l'on soit nombreux à ramer. Si on veut être nombreux à ramer, bienvenue ! Car sur ces sujets-là, c'est exactement l'état d'esprit qu'il faut avoir pour la Métropole. La barque ne coule pas, elle est en train d'aller à bon port parce que dans les Commissions comme dans les groupes de travail de la Conférence Métropolitaine des Maires, il y a un grand enthousiasme et une grande solidarité pour que tous ces projets se fassent. Mais c'est vrai qu'il faut donner la priorité de nos investissements sur nos politiques prioritaires. Ce qui a été dit ce matin doit être complété à la lecture de ce que nous disent les quatre fameux inspecteurs généraux de la haute administration. Ces gens-là ne sont pas venus pour nous dire : *c'est bien ou ce n'est pas bien, il faut faire comme-ci ou comme ça*. Ils sont venus regarder avec nous comment mettre en place cette Métropole ambitieuse.

En matière de transport, notre projet a leur assentiment mais en termes de financement, évidemment, il va y avoir des besoins de financements. Nous allons en demander un certain nombre auprès de l'Etat mais une partie des décisions, c'est nous qui allons les prendre. La première des décisions quand on a une politique prioritaire, c'est de concentrer nos investissements sur ces politiques prioritaires. Je suis très heureux qu'aujourd'hui, nous votions des BHNS pratiquement dans tous les Territoires de la Métropole, je suis heureux qu'on prenne des décisions sur les pôles d'échange partout à l'échelle de la Métropole, je suis heureux que l'on prenne des décisions pour améliorer la mobilité, mais je me rappellerai au moment du débat d'orientations budgétaires que nous étions tous d'accord pour que nous forcions nos investissements sur ces politiques prioritaires.

Evidemment la Commission des Transports comme d'habitude a été très vivante, très bien animée et très bien présidée et il y a eu pour tous les rapports un avis favorable Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Serrus. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

70. TRA 002-13/07/17 CM - Approbation des modalités de concertation publique pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) - B3 sur le territoire de la commune de Miramas

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

71. TRA 003-13/07/17 CM - Approbation des modalités de concertation publique pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) - B1 sur le territoire des communes de Martigues et de Port-de-Bouc

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

72. TRA 004-13/07/17 CM - Approbation des modalités de concertation publique pour le projet du Pôle d'échanges Multimodal de Martigues - Quartier de l'Hôtel de Ville

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur quel rapport souhaitez-vous intervenir ? Mettez votre carte.

Madame GHALI.- Je l'ai mise Monsieur le Président, j'ai même appuyé et c'était jaune.

Monsieur le PRESIDENT.- Et maintenant c'est vert.

Madame GHALI.- Non, c'est rouge !

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est plus la couleur qui est la vôtre...

Madame GHALI.- Si vous en avez décidé ainsi, c'est que vous en savez plus que moi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, c'est parce que je lis ce que vous dites.

Madame GHALI.- Vous lisez bien peut-être.

Monsieur le Président, je voulais dire que je suis rassurée des propos de Jean-Pierre Serrus. J'avais demandé, lors du dernier Conseil métropolitain, qu'on ait une vraie discussion sur la question des transports et sur les priorités. Car lorsque je lis la presse – vous me lisez dans la presse mais je vous lis aussi Monsieur le Président – parfois, je vois des choses dont nous n'avons pas discuté au Conseil métropolitain. Ce matin, le Vice-président aux transports me rassure sur le fait que tout sera discuté ici et pour ces décisions, j'espère qu'on aura en matière de transport une lisibilité, une vraie transparence sur les choix qui doivent être faits dans le cadre de la Métropole et dans l'intérêt de la Métropole. C'est tout ce que je voulais dire ce matin.

73. TRA 005-13/07/17 CM - Approbation du programme de prolongement du BHNS du réseau des bus de l'étang vers la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre - Demande de subventions auprès des partenaires potentiels

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

74. TRA 006-13/07/17 CM - Approbation du règlement d'exploitation de l'agence Cartreize du Pôle d'échanges d'Aubagne

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

75. TRA 007-13/07/17 CM - Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports "Pays d'Aix Mobilité" et "Aix en Bus" au 1er septembre 2017

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

76. TRA 008-13/07/17 CM - Approbation du Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport - les Lignes de l'Agglo -, confié à la SPL Façonéo, associée à la Régie des Transports Métropolitains sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

77. TRA 009-13/07/17 CM - Approbation de l'avenant n° 11 relatif au contrat d'exploitation de service transport public urbain avec la RTM

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

78. TRA 010-13/07/17 CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de l'organisation du transport d'élèves et d'étudiants handicapés avec le Département des Bouches-du-Rhône

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

79. TRA 011-13/07/17 CM - Approbation de l'avenant n° 9 à la convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation de la ligne de transport de voyageurs Marseille Saint Charles - Aéroport de Marseille par autoroute

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

80. TRA 012-13/07/17 CM - Approbation du programme des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau et de l'affectation de cette opération d'investissement - Demande de subvention auprès des partenaires potentiels

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

81. TRA 013-13/07/17 CM – Dossier retiré

82. TRA 014-13/07/17 CM - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Abrogation de la délibération n°TRA 019-615/16/CM du 30 juin 2016

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

83. TRA 015-13/07/17 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoires Cyclables

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

84. URB 001-13/07/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à "Aménagement Mardirossian à Marseille"

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

85. **URB 002-13/07/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à "ZAC de la Jarre à Marseille"**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

86. **URB 003-13/07/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à "Concession Saint Just - ZAC Saint Just à Marseille"**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

87. **URB 004-13/07/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à "ZAC du Rouet à Marseille"**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

88. **URB 005-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la SPL Façonéo relative à l'opération d'aménagement des Arcades à la Penne-sur-Huveaune**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

89. **URB 006-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement de la Capelette à Marseille 9ème et 10ème arrondissements passée avec la SOLEAM - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant 17 à la convention de concession - Approbation de l'avenant de transfert de la convention d'avance de trésorerie**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

90. **URB 007-13/07/17 CM - Approbation des Comptes Rendus d'Activités Concédées établis par l'EPAD au titre des conventions publiques d'aménagement au 31 décembre 2016**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

91. **URB 008-13/07/17 CM - Approbation des Comptes Rendus d'Activités Concédées établis par la SPL ADOP au titre des conventions publiques d'aménagement au 31 décembre 2016**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

92. **URB 009-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la collectivité au 31 décembre 2016 pour l'opération d'aménagement du Parc des Étangs, commune de Saint-Mitre-les-Remparts**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

93. **URB 010-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement ZAC du Vallon de Régný à Marseille 9ème arrondissement - Approbation de la participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation du coût des équipements publics pris en charge par la Métropole - Approbation de l'avenant 11 à la convention de concession - Approbation de l'avenant 4 à la convention d'avance de trésorerie**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

94. **URB 011-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement établi au 31 décembre 2016 de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Louis à Marseille 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant 20 au contrat de concession**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

95. **URB 012-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement établi au 31 décembre 2016 de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Just à Marseille 4ème et 13ème arrondissements - Approbation de l'avenant 22 à la convention de concession**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

- 96. URB 013-13/07/17 CM - Approbation du Compte rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement Saumaty Séon à Marseille 16ème arrondissement - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 97. URB 014-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement de la ZAC du Rouet à Marseille 10ème arrondissement - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant 19 à la convention de concession et de l'avenant 2 à la convention d'avance**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 98. URB 015-13/07/17 CM - Approbation du Compte rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant 20 à la convention de concession passée avec la Soleam**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

99. URB 016-13/07/17 CM - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Cadolive

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

100. URB 017-13/07/17 CM - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Savournin

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

101. URB 018-13/07/17 CM - Plan Local d'Urbanisme du Rove - Approbation de la procédure de modification n°5

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

102. URB 019-13/07/17 CM - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Approbation de la procédure de modification n°2

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

103. URB 020-13/07/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques - Approbation de la procédure de modification n°3

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

104. URB 021-13/07/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille - Approbation de la procédure de modification n° 3 d'ordre général

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

105. **URB 022-13/07/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité. Aménagement du Centre de Transfert Sud de la Capelette**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

106. **URB 023-13/07/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Opération de mise en valeur d'un bien dénommé Pavillon du Lac Parc Borely**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

107. **URB 024-13/07/17 CM - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - Arrêt des modalités de collaboration avec les communes du Territoire Marseille Provence**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

108. **URB 025-13/07/17 CM - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur le Territoire Marseille Provence - Prescription - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

109. **URB 026-13/07/17 CM - Répartition des compétences relatives à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire Marseille Provence et leurs Présidents respectifs**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

110. URB 027-13/07/17 CM - Approbation du bilan de clôture de l'opération d'aménagement du Grand Coudoux - Quitus donné à la SPLA Pays d'Aix Territoires

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

111. URB 028-13/07/17 CM - Approbation du quitus de l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Miramas

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

112. URB 029-13/07/17 CM - Approbation du quitus de l'opération de construction d'un local d'activités relais destiné à la location aux entreprises sur la zone de Lavalduc à Fos-sur-Mer

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

113. URB 030-13/07/17 CM - Approbation du quitus de l'opération de travaux de renforcement des équipements de la station d'épuration de Rassuen à Istres

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

114. URB 031-13/07/17 CM - Approbation du bilan de clôture de l'opération de construction d'un espace éducatif social et culturel à Grans

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

115. URB 032-13/07/17 CM - Approbation du quitus pour l'opération d'arrêt du fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées de la Romaniquette à Istres

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

116. URB 033-13/07/17 CM - Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

117. URB 034-13/07/17 CM - Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées annexé au Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de Sénas

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

118. URB 035-13/07/17 CM - Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées annexé au Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de Salon-de-Provence

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

119. URB 036-13/07/17 CM - Constat des constructions réalisées sur le programme de logements individuels "Les Gargouilles" situé sur les parcelles cadastrées section AD n° 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et n° 89 sur la commune d'Istres

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

120. URB 037-13/07/17 CM - Approbation de la restitution de la compétence en matière d'autorisation du droit des sols en ZAC et pour les opérations de plus de 30 logements au bénéfice des communes membres du Territoire Istres-Ouest Provence

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

121. URB 038-13/07/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative au dispositif AMI quartier de gare d'Aubagne

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

122. URB 039-13/07/17 CM - Approbation de l'avenant n°8 à la convention 04/1261 relatif au retour à la Ville de Marseille du local situé sur le domaine public maritime sis Anse du Prophète à Marseille

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

123. URB 040-13/07/17 CM - Approbation de l'instauration d'un périmètre d'étude pour le contournement Ouest des Milles

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

124. URB 041-13/07/17 CM - Approbation d'un apport foncier au profit de la Soleam au titre de la concession d'aménagement de la Savine à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

125. URB 042-13/07/17 CM - ZAC de la Burlière à Trets - Avis de la Métropole dans le cadre de la révision générale du PLU de la commune de Trets

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

125.bis URB 043-13/07/17 CM – Approbation du lancement de l'élaboration du Contrat Régional d'Equilibre Territorial avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou,
D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier ne prennent pas part au vote.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT, CENTRES ANCIENS, CONTRAT DE VILLE

126. DEVT 001-13/07/17 CM - Approbation du Rapport Politique de la Ville 2016

Monsieur RAVIER.- Ce rapport est le premier rapport sur la situation de la Métropole au regard du Contrat de Ville signé en 2015 après la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, loi de réforme de la politique de la ville proposée par le Gouvernement Ayrault, encore lui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Dites que c'est celui que je soutenais. Allez-y puisque vous y êtes !

Monsieur RAVIER.- Et oui, j'en veux pour preuve la suite.

La promulgation de cette loi intervient après que la Cour des Comptes – la fameuse Cour des Comptes qu'on ne peut pas taxer d'être proche du Front National – dans son rapport publié le 17 juillet 2012 juge sévèrement les dernières politiques urbaines et recommande une réforme de la géographie prioritaire.

Réduction des écarts de développement au sein des villes, restauration de l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et amélioration des conditions de vie de leurs habitants, tels sont les objectifs affichés depuis très longtemps.

Or, au bout de 10 ans de mise en œuvre de ces actions, qu'en disait la Cour des Comptes ? Accrochez-vous Mesdames et Messieurs parce que ça décoiffe. Dans son rapport de juillet 2012, elle s'est en effet livrée à une critique implacable. Elle constate que la politique

de la ville n'a pas permis de réduire la fracture urbaine. Elle juge le découpage géographique trop complexe et les interventions trop nombreuses, réduisant de fait leur efficacité. Dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage est toujours deux fois plus important qu'ailleurs, le niveau moyen des ménages inférieur de moitié à la moyenne nationale. La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire 764 euros par mois et par unité de consommation – nous ne sommes plus que des unités de consommation et de production – y a augmenté.

Plus de 12 000 associations bénéficient de crédits de la politique de la ville, trop souvent saupoudrés sans engagement sur les objectifs et sans contrôle.

Enfin, la Cour des Comptes souligne la difficulté à chiffrer le coût exact de cette politique. Elle relève en effet que s'il existe un document budgétaire retraçant l'effort financier en faveur des quartiers prioritaires, il reste très incomplet et contient des informations qui ne sont pas fiables.

Cette politique aurait coûté 50 milliards d'euros de 1989 à 2002 puis 40 milliards d'euros supplémentaires de 2003 à 2012, soit 90 milliards en 23 ans. Quand je pense que l'on nous refuse 30 petits millions d'euros pour financer des bretelles de retournement dans la partie Nord de la L2 ou les quelques millions nécessaires au tunnel de la Linéa dans le village de Saint Mître dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille...

Déjà au début des années 2000, une institution de la rue Cambon dénonçait la distribution de subventions massives à 15 000 associations nourries par la politique de la ville, allant jusqu'à évoquer une machine sans compteur, quand le scandale ne touche pas au financement d'associations fantômes alimentant un vaste réseau de détournement de fonds publics et de clientélisme électoral, la reine Sylvie en ayant perdu sa couronne.

Aujourd'hui, je constate avec effarement, à la lecture du rapport que vous soumettez à débat, que considérant l'insuffisance d'effectifs sur les fonctions administratives et la priorité donnée à la gestion administrative et financière du GIP, les missions de contrôle des actions financées ont été purement et simplement arrêtées.

A quoi ces milliards d'euros ont-ils servi ?

Pas à réduire l'insécurité puisque les différents se règlent désormais en pleine rue et à coup de fusil d'assaut, ce que la novlangue qualifie aujourd'hui d'incivilité contraire au bien vivre ensemble.

Pas à favoriser la mixité sociale puisque que les citoyens ordinaires désertent les banlieues et nos cités à Marseille dès qu'ils le peuvent pour échapper à la loi des bandes et au communautarisme comme cela a été et reste encore le cas dans la cité du Vieux Moulin dans le 14^{ème} arrondissement où selon le Préfet de l'époque, le Préfet Cadot, je le cite : « Les Gitans ont chassé les Magrébins ». Mme Fructus en garde un souvenir ému.

Pas à améliorer l'emploi dans des zones où le taux de chômage est le double de celui de la moyenne nationale.

Ces milliards ont été dilapidés sans que les objectifs affichés n'aient été atteints. Pire, le fossé séparant les zones urbaines sensibles et le reste du pays a plutôt tendance à se creuser plutôt qu'à se combler estime la Cour des Comptes. La politique de la ville n'est pas autre chose que la dénomination pudique d'un clientélisme d'Etat, le cache-sexe de votre délirante politique d'immigration massive et de son échec. Elle vise à acheter la paix sociale, faute de pouvoir assurer un avenir à l'ensemble des Français et des populations démunies de tout mais que vous avez encouragées à venir s'installer dans notre pays, populations à qui vous avez fait miroiter un eldorado français et qui n'ont trouvé que le chaos économique et communautaire avant de participer à son aggravation.

Face à ce fiasco faramineusement coûteux, tout le monde pourrait comprendre qu'il serait sage de se poser la question essentielle de la pertinence de cette politique. Il en aurait manifestement fallu davantage pour que l'Etat socialiste tire les leçons de cette faillite et déjà avant lui, l'Etat sarkozyste.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion opère quelques corrections à la suite des observations de la Cour des Comptes en rééquilibrant les missions dévolues à la politique de la ville dans le sens d'une meilleure prise en compte des relations entre les interventions sur le bâti et le cadre de vie, sur le développement économique et sur l'accompagnement social des opérations. Il s'agit néanmoins d'un même programme d'actions sur un périmètre réduit de près de moitié, dotée d'une enveloppe financière elle aussi diminuée de plus de la moitié. Les banlieues et les quartiers dits sensibles vont encore une fois bénéficier de crédits dont l'inutilité a été prouvée et dénoncée. Pendant ce temps, la majeure partie de nos compatriotes qui vit dans des zones péri-urbaines et rurales est totalement abandonnée. Car je le rappelle, les deux départements les plus pauvres de France ne sont pas ni la Seine-Saint-Denis, ni les Bouches-du-Rhône mais le Cantal et la Creuse et pour eux, pas de politique prioritaire, pas un euro, même pas une larme, là-bas, personne ne caillasse la police, personne pour incendier les bâtiments publics, personne pour hurler qu'on *nique la France* !

Je le dis ici devant vous car il semble que cela aussi vous échappe. Dans les noyaux villageois des quartiers marseillais, et en particulier des quartiers Nord...

(Exclamations)

Je vois qu'on adopte le langage de certaines bandes que l'on défend mais avec lesquelles on ne vit pas. Vous êtes pour le vivre ensemble mais vous n'êtes pas pour le vivre avec. Vous êtes confortablement installés ici dans cet hémicycle à insulter les élus de la République, mais la réalité, vous la fuyez comme la peste. Eh bien moi, je la dénonce la réalité !

Je le dis donc devant vous car il semble que cela vous échappe. Dans les noyaux villageois des quartiers marseillais, ce que je connais le mieux, vous me pardonnerez, et en particulier des quartiers Nord, on y trouve aussi du chômage, on y trouve aussi la pauvreté, on y subit aussi le mal-être, mais pour eux, pas de politique priorité, pas un euro, même pas une larme et on continue d'aimer la France.

Il serait temps de traiter à égalité tous les territoires en souffrance en assurant une meilleure répartition territoriale des dépenses publiques, en encourageant l'implantation des PME PMI dans les zones les plus sinistrées, les zones rurales en renforçant les réseaux de transport et de communication, en réimplantant les services publics de proximité, de santé et de sécurité. C'est exactement le contraire que le fils spirituel de François Hollande s'apprête à remettre en application.

Il est temps de s'attaquer aux causes et plus aux conséquences en remettant l'école au centre des dispositifs d'intégration et de réussite sociale quand des centaines de milliers de jeunes quittent chaque année le cursus scolaire sans aucune formation, en revalorisant notamment le statut des enseignants et en rétablissant leur autorité de telle sorte qu'ils deviennent l'élite de la Nation.

Pour conclure, car manifestement, vous avez les oreilles chastes, la vérité et la réalité vous irritent. Il est grand temps d'en finir avec cette folle politique d'immigration qui est en train de fracturer, de diviser notre pays et nos communes en territoires ethniquement marqués, communautarisés où la France n'est acceptée que pour ses largesses sociales.

Si l'erreur est humaine Monsieur le Président, persévérer ne serait pas seulement diabolique, cela en deviendrait suicidaire.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Comme M. Ravier n'a pas le temps de parole nécessaire au Sénat, il nous fait supporter les interventions qu'il aimerait faire et qu'il ne peut pas faire à la Haute Assemblée.

Monsieur Ravier, la diatribe anti politique de la ville est directement tirée des éléments de langage habituels du Front National et on a vu récemment aux élections présidentielles, les limites de cette pseudo-dialectique, à la fois grossière et stérile.

(Applaudissements)

Le Conseil de Métropole prend acte du rapport.

127. DEVT 002-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'Eradication de l'Habitat Indigne lot 1 passée avec Marseille Habitat - Marseille 1er, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème arrondissements, ainsi que les quartiers Grands Carmes et Hôtel de Ville 2ème arrondissement et les quartiers Blancarde et Cinq Avenues 4ème arrondissement - Approbation de l'avenant 20 à la convention de concession

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

128. DEVT 003-13/07/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement "Eradication de l'Habitat Indigne (EHI) Lot 1 à Marseille"

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

129. DEVT 004-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel au 31 décembre 2016 de la concession de l'Eradication de l'Habitat Indigne lot 2 passée avec Urbanis Aménagement - Marseille 2ème Joliette et Arenc, 3ème, 4ème Chartreux et Chutes Lavies, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements - Approbation de l'avenant 19 à la convention de concession

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 130. DEVT 005-13/07/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à l'Eradication Habitat Indigne (EHI) Lot 2 à Marseille**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 131. DEVT 006-13/07/17 CM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 132. DEVT 007-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement de l'opération du Centre Ancien de Trets**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 133. DEVT 008-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement du parc Kallisté passée avec Marseille Habitat à Marseille 15ème arrondissement**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 134. DEVT 009-13/07/17 CM - Approbation d'une convention d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur la commune de Port-de-Bouc avec la Ville de Port-de-Bouc, l'Etat, l'ANAH, la Région PACA et le Département des Bouches-du-Rhône**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

- 135. DEVT 010-13/07/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 de la RHI Saint Mauront-Gaillard à Marseille 3ème arrondissement**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de C. Pellicani et de M. Poggiale

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

- 136. DEVT 011-13/07/17 CM - Proposition d'exemption des obligations de production de logements locatifs sociaux sur la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- (*S'adressant à M. Ravier*) Vous avez envie de parler aujourd'hui. Essayez de le faire brièvement quand même.

Un intervenant.- Et le temps de parole ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y en a pas, c'est assez compliqué comme ça. Mais M. Ravier vous a entendu, vous allez voir, il va être très bref et très direct.

Monsieur RAVIER.- Merci Monsieur le Président de faire preuve d'attachement à la démocratie, contrairement à certains ici de ces excités, de ces hurluberlus, de ces colonnes infernales au rabais !

En application des nouvelles orientations concernant l'élargissement des possibilités d'exemptions des obligations communales de production de logements locatifs sociaux, vous

soumettez à notre approbation la liste des communes de la Métropole que vous proposez d'exempter et nous voterons pour ce rapport bien sûr. Mais cela mérite explications et quelques rappels.

Après 17 ans...

(Brouhaha)

Ce n'est pas encore l'heure de l'apéro, calmez-vous... A moins que vous ne l'ayez déjà pris ; ceci expliquerait cela...

(Protestations)

Après 17 ans d'errements, ces dispositions prennent enfin en compte une partie de la réalité des territoires. Enfin, d'une partie des territoires. Car il est toutefois regrettable qu'elles ne soient pas déclinées au niveau de l'arrondissement ni même du secteur.

Je rappelle ici que si Marseille est présentée par son illustre Maire comme bonne élève en matière de logements sociaux, c'est parce que les quartiers Nord sont de très bons élèves et que les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements sont même d'excellents élèves puisque 47% des logements sont des logements sociaux.

Eh oui, mes chers collègues, voilà ce qu'il en coûte de ne pas être maître chez soi. Bientôt vous le saurez, lorsque la Métropole vous aura dépouillés de vos prérogatives, vous deviendrez, comme je le suis moi, des Maires de secteur de la Métropole et ce sera à votre tour de subir les logements sociaux que l'on vous imposera.

En fait, ces nouvelles orientations ne constituent qu'une simple brèche dans une loi aveugle et idéologue qui a imposé aux communes de construire toujours plus de logements sociaux au détriment de l'accession à la propriété et du développement du parc locatif privé et qui, à l'encontre des objectifs affichés par ses promoteurs, a accentué les fractures urbaines et sociales et a conduit à une flambée de l'insécurité et une aggravation du repli communautaire.

Ce constat est tellement évident qu'aujourd'hui, devenu Président de 13 Habitat, notre collègue, Lionel Royer-Perreaut, pour ne pas le citer, fait à son tour l'amer constat d'une situation que nous dénonçons quant à nous depuis fort longtemps : des centaines de logements sociaux sont vacants car ils ne trouvent pas preneurs en raison notamment de l'insécurité, quand il ne s'agit pas de barbarie, qui règne dans ces quartiers où sont implantés, rénovés, rénovés encore et rénovés sans cesse ces logements. Il n'a pas hésité à dénoncer cette politique idéologue et je le félicite pour ce courage, une loi dont la paternité revient au Ministre camarade Gayssot, fossile du stalinisme à la française qui nous rappelle les heures les plus rouges et, par conséquent, les plus sombres de notre histoire.

Ce que notre collègue a oublié de rappeler, c'est que cette loi a été votée en décembre 2000 sous le Gouvernement Jospin et que son camp, revenu au pouvoir aurait pu abroger cette loi d'inspiration soviétique, mais qu'il ne l'a pas fait. Cela ne coûte rien de dénoncer, encore faut-il être cohérent, et avec l'abstention que votre ami M. le Député Teissier a accordée au Gouvernement Macron sur la confiance, vous n'en prenez toujours pas le chemin.

(Applaudissements)

Madame PRISCO.- Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Monsieur le Président, chers collègues, nous savons que le marché du logement privé et l'offre de logement social dans notre département sont insuffisants. Et pourtant nous sommes la première Métropole à utiliser l'article 55 de la loi Egalité Citoyenneté pour exempter de constructions de logements sociaux 27 communes de notre Métropole !

Alors que, le Préfet constate ces derniers jours, que 20 communes n'ont pas rempli les objectifs fixés par loi SRU au cours de la période 2014-2016, alors que le département des Bouches-du-Rhône est l'un des plus mauvais élèves dans le domaine de construction du logement social et qu'environ 80 000 dossiers de demandes de logements y sont attendus, ce rapport est une offensive contre le logement social.

Dans certaines communes je suis consciente que la situation géographique, le manque de terrains compliquent parfois l'application de la loi SRU, mais les jeunes générations, les nouveaux arrivants ou enfants des habitants de vos communes et communes avoisinantes ont besoin de logements et souvent leur salaire ne leur permet pas de se loger correctement.

Alors c'est à ceux-là que je pense en lisant ce rapport qui envoie un message illisible à ces citoyens...

Quant à Marseille la situation est difficile puisque plus de 40% logements sociaux sont concentrés dans seulement cinq arrondissements de la ville qui en compte 16 (vous connaissez tous ces arrondissements qui sont les 3, 13, 14, 15, 16èmes arrondissements).

Alors c'est à eux aussi que je pense en lisant ce rapport.

Le message adressé est incompréhensible, car les Marseillais de ces quartiers souffrent de cette hyper concentration de logements sociaux.

C'est pour tous ces citoyens que nous devons trouver un équilibre et je ne crois pas que ce rapport apporte l'unité et la solidarité que nous devons bâtir sur notre Métropole.

Alors permettez-moi de vous dire que je regrette que notre seule réponse aux besoins de logement de nos citoyens soit une exemption de constructions pour des communes déjà carencées pour bon nombre d'entre elles...

Et je suis navrée que ce rapport ne respecte pas l'esprit de loi Egalité Citoyenneté qui doit renforcer nos actions pour « rassembler tous les Français autour des valeurs de la République et s'attaquer aux obstacles auxquels est confrontée une partie de la population dans ses conditions de vies ».

Pour ces raisons, Monsieur le Président, chez collègues, je voterai contre ce rapport.

Monsieur GACHON.- Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération fait suite à des constats que la loi SRU telle qu'elle a été pensée est pour bien des communes impossible à appliquer et que non seulement elle était impossible à appliquer à hauteur de 20% mais elle l'est encore moins à hauteur de 25%. Comme pour ma part, en tant que Maire de Vitrolles, je ne souhaite à personne la concentration, l'urbanisme galopant et les densifications en logements sociaux que la ville que j'ai l'honneur de diriger a pu connaître dans les années 70, je pense qu'il est déraisonnable de poursuivre sur cette trajectoire.

Pour autant, l'analyse de Muriel Prisco à l'instant est tout à fait juste, et les besoins sont colossaux. Il se trouve que ce sont les mêmes communes qui ont réalisé ou qui ont subi les efforts de construction dans les années 70 qui sont aujourd'hui, par le fruit des générations, soumises aux plus fortes demandes. Et ce sont les mêmes communes sur lesquelles la construction de logements sociaux est aujourd'hui encore, la plus sollicitée ou la plus faisable.

Pour ces dérogations que vous nous proposez et que nous ouvre la loi, même si je pense qu'on est très large par rapport à ce que prévoit la loi, il appartiendra au Préfet de trancher la question sur les communes qui ont droit à ces exemptions. Je suggère, en tant que

politique métropolitaine, un accompagnement financier de toutes les communes qui seraient amenées à construire du logement social, quelle que soit leur situation : carencée, déficitaire ou excédentaire. Donc quelle que soit leur situation, je suggère un accompagnement financier de chaque commune dans la construction du logement social, mais aussi dans les charges de fonctionnement que cette construction engendre sur les années qui suivent. Ce n'est qu'une piste de politique communautaire mais je pense qu'une bonne politique est une politique qui sait à la fois manier la contrainte, voire la mesure de sanction, mais aussi des mesures d'encouragement, des mesures de soutien aux communes, aux Territoires qui font l'effort pour le bien collectif.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision. Je comprends votre souci et les craintes que vous avez.

Je fais partie, heureusement, je le dis, de ces villes que la Métropole a proposées en Préfecture de sortir de cette carence. Mais cela ne veut pas dire pour autant que je ne ferai pas de logements sociaux. Je me suis toujours engagé à faire des logements sociaux pour mes habitants qui en ont besoin et c'est ce que je ferai malgré le fait que je souhaite sortir du système de la loi SRU qui, je le rappelle, pour certaines villes et notamment la mienne, ne s'est appliqué qu'à partir de 2008 avec 780 logements sociaux à construire, 186 tous les trois ans.

Je regrette infiniment. Je partage vos craintes, mais je vous signale que je prendrai ma part et les habitants de Carry-le-Rouet qui en ont besoin auront le logement social à Carry-le-Rouet que je m'étais engagé à faire, que je ferai mais pas plus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Prisco, vous regrettez toutes ces HLM que nous trouvons dans le Nord de la ville...

Mme Ghali souhaite intervenir.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, mes amis et moi voterons ce rapport. J'ai eu la chance d'avoir une délégation au Conseil de Territoire et la Vice-présidence au logement et au logement social et je sais ô combien. J'ai accompagné l'ensemble de ses Maires. Des efforts ont été faits car ces Maires-là ont fait du logement social et je ne peux pas laisser dire ici que les Maires n'ont pas fait de logement social. Oui, ils en ont fait, dans des conditions et des contraintes qui n'étaient pas simples. Il me paraissait normal aujourd'hui de dire que lorsque l'effort a été fait ou en tout cas, quand il y a la volonté de faire, et que cette volonté est coincée par des règles qui sont souvent imposées par l'Etat (les règles du littoral, les règles en matière de terrain agricole ou boisé classé), il n'est pas simple pour les communes de créer du logement social.

Je dirais même plus que cela. Même si ces communes faisaient beaucoup de logements sociaux, il faut savoir qu'elles n'auraient pas de candidats pour y habiter. Pourquoi ? Car lorsqu'on habite loin de la ville centre qu'est Marseille, puisque la concentration économique se situe dans des villes comme Aix, Marseille et les alentours, cela coûte cher à un foyer éligible au logement social de se loger dans des communes excentrées de tout où le transport en commun n'est pas encore à l'ordre du jour. J'espère qu'on y arrivera. Dans les années à venir, lorsque la question du transport sera développée, je pense que certaines communes seront plus à même de se développer. Néanmoins, si on fait du logement mais qu'on ne peut pas faire des crèches, des écoles parce qu'il n'y a pas d'espace pour le faire, je ne vois pas l'intérêt pour ceux qui doivent y habiter. Je voulais simplement vous dire que nous voterons favorablement ce rapport.

Monsieur FERAUD.- Monsieur le Président, je vous remercie de me céder la parole. J'interviendrai très brièvement parce qu'on ne va pas refaire une fois de plus le débat sur le logement social. On sait tous que la majorité des Maires et des élus y sont favorables avec tous

les avantages que cela comporte pour nos populations locales. Nous sommes tous conscients des difficultés car toutes les communes ne sont pas égales dans ce souci de réglementation de logement social à 25%.

J'interviendrai simplement pour vous dire que notre groupe votera cette motion mais je voudrais intervenir plus précisément pour dire que j'ai représenté la Métropole aux côtés d'Arlette Fructus au Comité Régional de l'Habitat la semaine dernière et que j'ai demandé au Préfet, qui l'a accepté, qu'il veuille bien élargir la possibilité à d'autres communes de participer à cette exemption, notamment pour les mesures d'inconstructibilité sur plus de la moitié du domaine constructible en centre-ville. Pourquoi ? Parce que le planning a certes été donné, mais au 30 juin, d'autres communes ont réagi. Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix ne s'est réuni que le 6 juillet et plusieurs communes notamment Simiane et d'autres, souhaiteraient y participer. Le Préfet ayant donné la possibilité je pense jusqu'à fin juillet de concourir à la possibilité d'être exempté, je souhaiterais que l'on adopte cette possibilité lors de cette délibération pour ne pas qu'elle soit entachée ultérieurement d'irrégularité.

Monsieur ROSSO.- L'article 55 de la loi SRU ne peut pas s'appliquer à toutes les communes. En France, il n'y a pas une commune comme une autre.

Je vous cite l'exemple de ma commune : 4600 habitants, 2300 hectares, 2000 hectares en site classé, 87% du territoire en site classé. J'ai fait 332 logements sociaux, je signe un permis pour 96 et on me dit que je suis carencé parce que je les ai faits trop tôt... Et pour me féliciter de cet effort, je paie l'amende. J'ai payé 174 000 euros d'amende.

Je vous remercie d'essayer de réfléchir un peu à cela au niveau de la Métropole qui a le Plan Local de l'Habitat.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Meï souhaite intervenir.

Au passage, comme au Sénat, j'ai croisé M. Hulot, je lui ai dit qu'il serait bien inspiré de vous recevoir.

Monsieur MEÏ.- Je lui demande de venir à Gardanne.

Monsieur LE PRESIDENT.- Moi, je lui ai dit qu'il vous reçoive.

Monsieur MEÏ.- On ne peut pas prendre des décisions comme celle-là sur Altéo, on a 1900 inscrits à Pôle Emploi à Gardanne, on ne peut pas démolir une chose comme ça, d'autant que nous sommes une ville en transition énergétique positive.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je le lui ai dit.

Monsieur MEÏ.- Merci Monsieur le Président, merci Jean-Claude.

Je voudrais faire une intervention un peu personnelle et je vous prie de m'excuser de la faire. Je suis un enfant des quartiers Nord. J'ai habité à l'Estaque et j'ai habité trois fois en HLM. J'ai habité la Grande Bastide Cazaulx, 137 La Viste une de ces grandes tours inhumaines que vous connaissez et puis 13 Habitat à Gardanne. Je ne suis pas un cas social mais je voudrais vous dire, mes chers collègues, que vous n'aimeriez pas avoir ces gens comme voisins mais pourtant ce sont des gens comme vous et comme moi, des gens comme les autres, avec les mêmes problèmes que tous. Cela me fait mal quand j'entends certains parler de cette façon des gens qu'ils n'aimeraient pas avoir près de chez eux. Il n'y a pas plus de problème en HLM – je ne parle pas de logement social – que dans les propriétés privées. J'ai vérifié cela en tant que Maire.

Je suis d'accord qu'il faille moduler. Je comprends bien, on ne peut pas appliquer cette loi. Ma ville a 27% de logements HLM et c'est une ville carencée. J'ai 800 demandes de Gardannais pour accéder à une HLM. Il y a dans ma ville des gens qui vivent dans des

conditions épouvantables. Derrière la mairie, il y a une dame dans une cave, elle a 800 euros et en paie 500 euros. Un peu plus haut dans la vieille ville, et vous en connaissez certainement des cas comme ça, un monsieur handicapé vit dans 9 mètres carrés. 9 mètres carrés ! Je peux vous en citer d'autres dans la vieille ville et dans la ville de Marseille, vous en connaissez aussi.

Sans compter que le Préfet ajoute les lois DALO ! Nous sommes une commune carencée. S'il y a une association de communes carencées qui se crée, je voudrais y adhérer.

Je voudrais aussi vous demander l'annulation des pénalités. Mon collègue le Maire du Rove vient de l'évoquer mais sachez que la ville de Gardanne paie chaque année deux personnes et des locaux pour aider les gens à accéder aux logements HLM donc cela nous coûte encore plus cher qu'à vous qui n'avez pas, pour certains, de logements HLM.

Je voudrais aussi penser aux problèmes d'urbanisme. On ne peut pas concentrer. Il ne faut pas faire de ghetto. Nous avons une politique globale. Nous construisons des groupes HLM. Tout privé qui construit doit prévoir, à partir de 10 logements, un tiers de logements HLM. Il n'y a pas de ghetto dans la ville, c'est réparti. Les enfants vont à l'école du quartier qu'ils habitent sauf exception. Je tiens à le rappeler.

Et puis, pas plus tard qu'hier – je ne résiste pas au plaisir de vous le dire – j'arrive chez moi et il y avait trois bouteilles sur ma table. Qu'est-ce que c'est ? C'est un enfant d'immigrés qui venait d'accéder à la propriété et qui m'a remercié en m'offrant des bouteilles.

(Exclamations)

Vous avez raison, on est dans un moment de moralisation de la vie publique et je demande que cela reste entre nous...

(Rires et applaudissements)

Donc mes chers collègues, je crois que tout en modulant, il faut répondre à ces besoins. Je vous conjure de le faire. Merci de votre attention et je vous répète que les gens qui habitent les HLM sont des gens comme les autres.

Monsieur CHARROUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée ne me semble pas faciliter les principes de solidarité qui sont régulièrement mis en avant dans les discours métropolitains, ni d'ailleurs l'émergence d'un projet métropolitain cohérent répondant aux vrais besoins des habitants, ces habitants-là que Roger vient de décrire à l'instant.

Les échos et réactions qu'elle a suscités ces derniers jours, montrent qu'il serait plus opportun de retirer cette délibération.

Mais alors, à défaut de retrait, permettez-moi de motiver les deux amendements que nous avons présentés. Cette délibération propose de retenir des critères d'exemption pour la construction de logements sociaux sur 28 communes de la Métropole, conformément aux décrets d'application de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. Dont acte.

Ce qui porterait alors à 49 communes sur 92 les possibilités d'exemption, puisqu'il y a déjà 21 communes légitimement de moins de 3.500 habitants qui ne sont pas concernées par l'article 55 de la loi SRU.

Assouplir les conditions de réalisation des logements sociaux peut être une nécessité pour nombre de ces 28 communes pour des raisons objectives de faisabilité. J'en conviens. Pour autant, cela ne peut pas se traduire par le choix de tourner le dos à tout effort en ce domaine. Cela aurait pour effet de reporter sur les autres communes la réponse aux besoins de réalisations, sachant que nous sommes sur des territoires où l'éligibilité aux logements

sociaux concerne une grande majorité des populations.

Voilà pourquoi, nous déposons l'amendement ci-dessous au rapport, pour réaffirmer la nécessité d'une construction territoriale solidaire de la Métropole afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Je le lis.

« Article 2 :

Parmi les trois conditions d'éligibilité à l'exemption du dispositif SRU des décrets du 5 mai 2017, la première d'entre elles – celle concernant les communes où la tension sur la demande en logement social est faible – ne concerne aucune commune de la Métropole. Il demeure donc impératif sur chacune d'entre elles, de traduire un objectif minimum de réalisations de logements locatifs sociaux, pour répondre aux besoins des parcours résidentiels de leurs habitants, en particulier les jeunes, mais aussi aux besoins des mobilités professionnelles sur chaque bassin d'emploi. »

Et nos collègues Jean Montagnac d'une façon à l'instant et Roger Méi d'une autre façon aussi plus récemment viennent de donner des pistes de réponse possible, en particulier pour répartir les logements sociaux. Tout simplement dans ma commune comme dans bien d'autres d'ailleurs, lorsqu'il y a un projet de construction privée de 30 logements, 20% sont des logements sociaux et cela se passe très bien.

Et enfin pour l'article 3, ce qui est peut-être encore plus essentiel à mes yeux, je cite :

« Dans le cadre de l'attribution des logements, chaque commune, après concertation, devrait avoir une voix prépondérante sur les différents contingents. »

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, cela tombe bien que je puisse intervenir après la proposition que fait mon collègue Gaby Charroux qui, je crois, va répondre à l'attente de certains Maires d'être à la fois dans la solidarité et accepter la proposition de décret.

Pour ma part, ce que je vois dans ce décret, c'est qu'il enlève la pénalité aux communes qui pourtant font du logement. Je vais prendre l'exemple d'une commune que je connais bien : la mienne. Dans cet hémicycle, à plusieurs reprises à l'époque de la Communauté urbaine, on me montrait du doigt pour ne pas avoir de logements sociaux. Aujourd'hui, j'ai signé un Contrat de Mixité Sociale alors que j'étais comme Jean Montagnac hors de l'application de la loi SRU jusqu'à la loi DALO.

21 logements sociaux ont été livrés en 2014, 49 seront livrés en fin d'année. Sur un programme de 147, c'est 37% sur le programme, c'est de la mixité. 44 logements seront livrés en 2018 sur un programme de 110 logements, cela fait encore 40%. 30 logements devraient être livrés entre fin 2018 début 2019 à 100% en logement social. Au total, nous aurons livré 124 logements sociaux sur un programme complet de 287 logements, soit 43%.

Aujourd'hui, je n'ai pas entendu dire que l'on avait programmé tout cela. J'ai néanmoins signé un Contrat de Mixité Sociale. Pourquoi ? Parce que j'ai réussi à négocier avec la Préfecture en expliquant que je ne pouvais pas aller aussi vite que la loi nous le demandait. Nous nous sommes mis d'accord pour que nous puissions aller au rythme que nous pouvons tenir pour ce Contrat de Mixité Sociale. C'est le rythme que je viens d'annoncer. Aujourd'hui il y a un réel besoin sur ma commune. Je vous annonce 124 logements sociaux, j'ai 126 demandes sur ma commune. C'est une réalité.

Pour terminer, je voudrais dire que l'on a besoin d'être accompagnés. Cela a été dit. Il y a effectivement le FIIL, le Fonds Intercommunal d'Investissement Local qui nous a permis, par le biais de la Préfecture (et j'en ai bénéficié), de financer des équipements.

Et enfin, parce que cela me tient à cœur, je remarque que des gens vocifèrent dans cette assemblée, notamment quelqu'un en haut qui se reconnaîtra, il parle beaucoup. Il vocifère pour certaines délibérations. Il a même été jusqu'à critiquer la commune d'Ensuès-le-Redonne parce que l'on avait voté la caution pour un programme de logements. Il vocifère mais il n'empêche que dans ma commune, sur les 21 premiers logements sociaux qui ont été livrés avec le bailleur social de 13 Habitat, ils y ont placé, et c'est normal il répondait aux critères, un de leur candidat aux départementales et aux régionales !

(Huées, applaudissements).

Merci, j'en ai terminé.

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Président, je visite chaque année tous les Maires du territoire et tous les Maires sont tout à fait d'accord pour construire des logements sociaux.

Le problème est que la loi Duflot, dite loi SRU a un travers pour ne pas dire un vice, c'est que les 25% à l'orée de 2025, c'est sur les stocks et non pas sur les flux. Cela signifie que plus vous construisez, plus vous êtes pénalisés.

Je pense que c'est au niveau de l'Assemblée Nationale qu'il faudrait modifier cette loi, autrement les Maires seront toujours en carence car plus ils construisent, plus ils aggravent leur différentiel, plus leurs communes sont carencées.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci à Monsieur Hermann qui a visité un grand nombre de Maires et de communes. Mme Fructus va nous répondre. Je voudrais simplement lui dire au nom de tout le monde d'ailleurs, combien nous lui sommes redevables du travail qu'elle fait avec acharnement sur le logement, sur les contacts qui sont pris et de la bataille permanente avec les autorités préfectorales. Car les Préfets décident : il y a x communes carencées ; et nous, nous nous battons pour éviter cette stigmatisation, pour permettre aux Maires qui ont fait des logements sociaux d'être reconnus comme tels et exemptés de dîme supplémentaire s'ils doivent l'acquitter, mais également pour que la Préfecture n'attribue pas elle-même ensuite les logements comme elle le souhaite. Nous sommes en démocratie. C'est aux Maires et aux Maires d'abord, de choisir les gens que l'on doit loger dans les HLM et ce n'est pas l'autorité préfectorale qui doit le faire et sur ce point, je remercie Mme Fructus car c'est elle qui est en permanence en discussion avec M. le Préfet.

Madame Prisco, j'ajoute un mot pour vous. Après la guerre et après la Libération, dans cette ville, il a fallu construire vite et beaucoup. On ne parlait pas d'écologie, on ne parlait pas d'environnement, il fallait construire, il fallait répondre à la demande. Voilà ce qui a été fait.

Vous avez raison de le dire. Il y a 13 chantiers de l'ANRU dans cette ville, un seul concerne le secteur Sud de Marseille, c'est ce que l'on appelle communément les Hauts de Mazargues, la Soude et la Cayolle. Tous les autres sont dans le secteur Nord de la ville où nous mettons chaque année des sommes considérables. C'est la réponse que je peux vous apporter Madame Prisco. Les autres le savent. On fait un maximum de rénovations, de réhabilitations. La vérité, c'est qu'il vaut mieux faire tomber ces immeubles une fois qu'on a logé ailleurs les gens qui étaient dans ces immeubles et dans de meilleures conditions. Les erreurs d'urbanisme qui ont été faites après la Libération ne se sont pas reproduites dans cette ville et ailleurs.

Mme Fructus va entrer dans le détail et vous verrez le travail qu'elle a mené avec la Préfecture pour obtenir que nous ayons le moins possible de communes carencées.

Madame FRUCTUS.- Merci Monsieur le Président. Le débat était riche et les positions des uns et des autres sont des positions que j'ai à gérer au quotidien et que j'entends vraiment puisque dans la lignée de ce que me demande le Président, je suis à l'écoute des Maires. Mais on doit ensemble, et cela a été un sujet depuis le début, bâtir un projet métropolitain.

Je rejoins certaines interventions, notamment celle de Loïc Gachon, celle de Gaby Charroux qui parlent d'un projet métropolitain qui doit nous animer pour que l'on pense ensemble comment on envisage de porter la politique de l'habitat sur l'ensemble de ce territoire métropolitain.

Ceci dit, le travail est engagé, il est devant nous. On a des échéances. On a mis en place Monsieur le Président, la Conférence Intercommunale du Logement. C'est dans ce cadre-là que nous allons évoquer les sujets qui nous préoccupent collectivement, qui sont relatifs à la gestion de la demande, à l'attribution et j'espère bien, mais j'en suis convaincue compte tenu du nombre d'inscrits dans les ateliers, que vous participerez à l'élaboration de ce qui sera notre socle d'actions et de politiques publiques que l'on veut mener en matière d'habitat sur ces sujets majeurs.

Nous avons aussi devant nous un travail qui est engagé sur l'élaboration du Plan Local de l'Habitat Métropolitain. C'est aussi un travail qui est à la base de la définition du projet métropolitain que l'on doit porter ensemble sur l'habitat. Sur le sujet du rapport qui nous occupe, nous sommes dans le prolongement de la loi Egalité et Citoyenneté qui a durci les objectifs de production de logements sociaux pour chacune des communes.

Je voudrais rappeler que nous sommes dans un département qui est sans cesse montré du doigt, Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Métropole, peut-être qu'il faudrait rappeler aussi que nous sommes le département qui compte aussi le plus de communes de plus de 3500 habitants. Le département du Bas-Rhin a 500 communes. Jamais l'une d'entre elles n'atteint 3500 habitants. Elles ne sont pas concernées par la loi SRU.

Nous, nous sommes massivement concernés par la loi SRU donc forcément, la perception qu'on en a est une perception de difficultés, liées au poids de nos communes sur l'ensemble de ce département.

Nous avons, les uns et les autres, fait des efforts et je remercie les Maires de la Métropole des efforts qu'ils ont fait pour s'inscrire dans cette dynamique de production de logements même si elle était compliquée, même si elle était pesante, qui a abouti, Monsieur le Président, à la signature de 38 Contrats de Mixité Sociale. La Métropole était à vos côtés, Mesdames et Messieurs les Maires pour signer ces contrats. Il se trouve que des engagements forts ont pu être pris parce que l'Etat a fait des efforts, l'Etat vous a entendus et ne vous a pas imposé drastiquement des objectifs qui sont intenable et il a tenu compte de ce que vous signalez en permanence : vos contraintes, la réalité de vos territoires.

Nous avons donc pu avancer ; nous avons tellement bien avancé que nous pouvons saluer le résultat de cette année puisqu'on annonce le financement de 5000 logements sociaux sur notre territoire métropolitain. C'est un résultat exceptionnel puisque la moyenne était de 3500 jusqu'à maintenant.

Cette dynamique que nous avons commencé à engager, il se trouve que la Ministre Cosse l'arrête brutalement en publiant un décret d'application qui remet en cause ces efforts puisqu'il ouvre une brèche qui permet à des communes de bénéficier d'une exemption de la carence si elles remplissent certaines conditions et critères. Comment voulez-vous que d'un côté on s'engage à appliquer la loi dans un processus de signature de Contrat de Mixité Sociale et que d'un autre côté, on n'applique pas la loi qui ouvre des possibilités d'exemption. Le

Président de la Métropole a, aux termes de ce décret d'application, la responsabilité de transférer au Préfet, une liste de communes qui peuvent entrer dans ces critères.

Vous l'avez signalé mes chers collègues, le premier critère, celui de la tension en logement social ne concerne aucune des communes. En revanche, il y a d'autres critères qui nous concernent, c'est celui des mauvaises dessertes en transport collectif et celui de l'inconstructibilité.

A ce titre-là, nous avons étudié dans un délai extrêmement contraint et c'est là où c'est très désagréable d'entendre la Ministre nous montrer du doigt en disant qu'on se précipite pour proposer une liste d'exemptions. Nous sommes dans les clous du calendrier que l'Etat nous impose tout simplement et nous avons déposé le 30 juin, c'est-à-dire le dernier jour ouvrable pour déposer la liste d'exemptions, une liste de 28 communes avec un travail qui a été au préalable effectué par les services métropolitains avec les Maires pour étudier au plus près et produire des documents et un argumentaire fiable, parce qu'il y va de notre crédibilité aussi, afin de mettre en évidence les problématiques de transport en commun ou les problématiques d'inconstructibilité.

Aujourd'hui, on est dans l'esprit de la loi et dans l'esprit du décret d'application et on ne fait que respecter les engagements que le Président de la Métropole doit tenir en votre nom.

Le Préfet a eu cette note. Nous avons assisté, notre ami Féraud l'a souligné, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et là, une liste de communes au niveau régional a été proposée par le Préfet pour délivrer des arrêtés de carence (64 au niveau régional).

Je ne voudrais pas être trop optimiste mais je constate que le nombre de communes carencées dans notre territoire métropolitain a considérablement diminué, il passe de 42 à 19 communes. Nous avons travaillé.

Dans cet esprit, Jean-Claude Féraud, qui parlait au nom de la Métropole, a souhaité associer à cette démarche d'autres communes qui n'avaient pas pu s'inscrire dans les délais pour être proposées.

Ce que je suggère, Monsieur le Président, c'est qu'on étudie les dossiers. La seule réserve qu'on peut émettre est qu'ils soient sérieux car c'est notre fiabilité et notre crédibilité qui importent.

Voilà l'état d'esprit qui nous anime. Je pense que dans ces conditions, certains réviseront peut-être leur vote.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci infiniment à Arlette Fructus et aux amis qui ont participé avec elle. C'est une bagarre constante.

Mme Cosse, je l'ai dit tout à l'heure devant le Bureau, voulait nous faire payer dans les Bouches-du-Rhône, le fait que nous n'avons pas accepté, ni Mme Caradec, ni moi, la personnalité de son cabinet qu'elle voulait nous imposer comme Directeur Général d'Euroméditerranée. Mme Caradec et moi nous sommes élevés là-dessus. J'ai vu le Premier Ministre de l'époque qui m'a dit : « Que voulez-vous faire ? » Une promotion interne. Nous souhaitons qu'un fonctionnaire d'Euroméditerranée soit propulsé Directeur Général parce qu'il connaissait bien et y travaillait. On nous répond « non ».

Mme Cosse voulait nous imposer son collaborateur, nous nous sommes battus et j'ai obtenu du Premier Ministre qu'on ne nomme pas cette personne. Néanmoins, le Premier Ministre m'a dit : « Puisqu'il y a ce différent, il faut que vous choisissiez quelqu'un d'autre ».

Mme Caradec et moi avons pensé au Préfet Hugues Parant, qui avait été Préfet des Bouches-du-Rhône, pour présider Euroméditerranée. Le Gouvernement de l'époque a accepté la proposition que nous formulions, moyennant quoi, j'ai eu des incidents de couloir à la Haute Assemblée avec Mme Cosse. Mme Cosse voulait nous le faire un peu payer ailleurs.

Il se trouve que nous avons maintenant un autre Ministre. Il s'appelle M. Mézard et alors qu'un grand journal national comme on dit, questionnait M. le Ministre sur la situation des Bouches-du-Rhône, il a eu la délicatesse de me téléphoner pour qu'on fasse le point. Mme Fructus a fait le point avec lui. Incontestablement pour l'instant, nous avons fait diminuer le nombre de communes dites carencées par l'Etat.

Il y a des communes où nous ne pouvons pas accepter, c'est le cas de Cassis par exemple. Mme Milon a fait le nécessaire en logements sociaux. Elle n'a plus d'espace ou alors il faut prendre sur les vignobles et les AOC de Cassis, ce que personne ne veut.

Pour l'instant, on offre les bouteilles de vin à M. Roger Méi mais pas à vous donc ne vous mêlez pas de tout à chaque instant. En clair, il y a des endroits où c'est possible de construire encore, il y a des endroits où ça ne l'est pas. Ce qui est scandaleux, c'est que lorsqu'on construit comme au Rove d'une manière exemplaire, l'administration applique un barème et lui fait quand même payer la dîme.

(Brouhaha)

Je suis de la vieille école. Je n'ai pas besoin d'être oxygéné mais je suis de la vieille école et la vieille école, ça résiste aux Préfets. Les Préfets n'ont pas tous les droits. Par conséquent ici, Mme Fructus a obtenu que l'on diminue cette liste. Il fallait bien que je le dise moi aussi !

Les amendements, elle les prend en compte. Vous ne les avez pas déposés dans les délais, elle vous les prend en compte néanmoins.

Je mets aux voix le rapport n°136. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à la majorité.

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, , P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention L. Talassinis

Abstention d'A. Maggio

Abstention du groupe Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés à l'exception de J-D. Ciot et R. Pizot votant pour et de M. Prisco et P. Morbelli votant contre

Vote contre de R. Mei

137. DEVT 012-13/07/17 CM - Approbation d'un partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13)

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

138. DEVT 013-13/07/17 CM - Bilan 2016 de la délégation des aides à la pierre du Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

139. DEVT 014-13/07/17 CM - Adhésion à la démarche de labellisation Ecoquartier pour la Zone d'Aménagement Concerté du Jas de Beaumont à Pertuis et approbation du mode de réalisation de l'opération

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT

140. ENV 001-13/07/17 CM - Budget Etat Spécial du Territoire - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative à "Qualité de l'air - Programme Sirius à Frais Vallon" à Marseille

Monsieur GALLÈSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

141. ENV 002-13/07/17 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Acoucité et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Monsieur GALLÈSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

142. ENV 003-13/07/17 CM - Adhésion à l'association Energie Partagée et approbation de la Charte Energie Partagée - Paiement de la cotisation 2017

Monsieur GALLÈSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

143. ENV 004-13/07/17 CM - Modification du règlement intérieur du Comité Consultatif du Massif de Sulauze pour la mise en œuvre des travaux prévus au Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie du Massif de Sulauze (anciennement PIDAF).

Monsieur GALLÈSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

144. ENV 005-13/07/17 CM - Attribution de l'aide exceptionnelle aux communes incendiées en 2016

Monsieur GALLÈSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

145. ENV 006-13/07/17 CM - Adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels - Paiement de la cotisation 2017

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

146. ENV 007-13/07/17 CM - Approbation d'un contrat de développement avec le Parc Naturel Régional de Sainte Baume

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

147. ENV 008-13/07/17 CM - Mesures d'urgence transport mises en place dans le cadre du dispositif départemental de gestion des pics de pollution - Ajustement de la grille tarifaire

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la série de mesures qu'on nous propose ici pour réduire la pollution liée aux particules fines et à l'ozone est une bonne initiative, rappelons que ces quatre mesures sont dites d'urgence ! En l'occurrence, ponctuelles. On nous parle de gratuité de parking et de ticket RTM valable à la journée pour pouvoir circuler afin de ne pas utiliser son véhicule à moteur.

Mais ce qui est étonnant, c'est que d'un autre côté, on laisse tourner les moteurs des bateaux de croisière en permanence pour conserver la climatisation à bord, ce qui contribue fortement aux pollutions toxiques de l'air à Marseille. Le problème l'est aussi dans d'autres communes.

Monsieur le Président, au-delà des mesures ponctuelles, nous souhaitons des restrictions telles que le préconise le Collectif Laisse Béton et d'autres associations de la zone du Golfe du Lion.

Nous souhaitons l'interdiction de l'utilisation des fuels à 3,5% et 1,5% en teneur de soufre dans nos zones portuaires et nos ports, des carburants, qui, nous le rappelons, sont 1500 à 3500 fois plus polluants que le diesel des voitures. Il nous faudrait prendre exemple sur les initiatives prises par les responsables des villes de Lyon et de Grenoble lors de pics de pollution. À titre d'exemple, nous pourrions proposer la gratuité pour l'utilisation des vélos ou du stationnement résidentiel.

Vous dites attendre les recommandations de l'Etat ; nous vous répondons que la mort n'attend pas. Vous n'êtes pas sans savoir que la pollution de l'air est la troisième cause de mortalité en France et représente plus de 48 000 décès par an.

Nous voterons évidemment cette délibération, mais veuillez tenir compte des propositions qui sont faites. Merci.

Monsieur SERRUS.- Ce n'est peut-être pas utile, chaque fois que vous votez pour, de dire pourquoi vous votez pour. C'était important que nous prenions des mesures. Ces mesures sont celles d'une autorité organisatrice des transports, la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui se met à la disposition du Préfet pour prendre des mesures en cas de pic sur des zones ciblées particulièrement importantes : Marseille centre, une partie d'Aix-en-Provence, la liaison entre Aix et Marseille.

Mais l'essentiel Madame, et je regrette que vous ne l'ayez pas dit dans le cadre de votre vote pour, c'est que tout est inscrit dans l'Agenda de la Mobilité, par la mise en place de bus électriques. Le bus à haut niveau de service d'Aix sera électrique. Nous développons dans Marseille des bus électriques. Nous changeons le carburant sur les autocars. Nous développons les transports publics. C'est bien cela notre vraie mesure en matière de qualité de l'air.

J'aurais apprécié que dans les satisfécits que vous donniez, vous souligniez que nous avons des mesures de fond et que ce sont celles-ci qui amélioreront la qualité de l'air.

Monsieur LE PRESIDENT.- On avait ironisé en disant que de temps à autre, on a le mistral... On nous l'annonce encore pour demain soir pour le feu d'artifice, ce qui fait que jusqu'à demain après-midi, nous ne savons pas si nous tirerons le feu d'artifice le soir du 14 juillet ou si on le renvoie au lendemain, d'autant qu'en plus il n'y a pas beaucoup de forces de police puisqu'elles sont envoyées à Nice pour la visite du Président de la République.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

148. DEA 001-13/07/17 CM - Autorisation du versement de la prime de performance épuratoire 2017 donnée à l'Agence de l'eau pour la station d'épuration de Port-Saint-Louis-du-Rhône au délégataire

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

149. DEA 002-13/07/17 CM - Budget Eau - Approbation et affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement : réservoir de Sausset Village à Sausset les Pins

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

150. DEA 003-13/07/17 CM - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de délégation du service de l'assainissement collectif de la zone Centre relatif au projet de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

151. DEA 004-13/07/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'appel à projets 2017 - Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

152. VOI 001-13/07/17 CM - Lancement de la concertation préalable relative à la requalification de la rocade du Jarret à Marseille (4ème, 5ème et 10ème arrondissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

153. VOI 002-13/07/17 CM - Lancement de la concertation préalable pour la requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

154. VOI 003-13/07/17 CM - Déclassement du domaine public routier métropolitain d'emprises issues du chemin des Mattes et de l'avenue du Mistral à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

155. VOI 004-13/07/17 CM - Déclassement du domaine public routier métropolitain d'emprises issues de l'avenue de la Savine à Marseille (15ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

156. VOI 005-13/07/17 CM - Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement du boulevard Urbain Multimodal/RD368 à Gignac-la-Nerthe

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

157. VOI 006-13/07/17 CM - Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement du boulevard Paul Peytral à Marseille (6ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

158. VOI 007-13/07/17 CM - Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement de la rue des Chantons à Plan-de-Cuques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

159. VOI 008-13/07/17 CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Président pour le dépôt d'autorisations et l'ouverture de l'enquête publique liées au projet de franchissement de l'Arc entre la RD9 et la RD65 sur la commune d'Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

160. VOI 009-13/07/17 CM - Transfert en pleine propriété de voies de la commune de La Ciotat à la Métropole Aix Marseille Provence. Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de transfert initial n° n°02-1139

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

161. VOI 010-13/07/17 CM - Adhésion à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) et paiement de la Cotisation annuelle 2017

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

162. VOI 011-13/07/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement des boulevards de la Valampe, Henri d'Attilio et Château Moustier sur la commune de Châteauneuf-Les-Martigues

Monsieur LE PRESIDENT.- Tous ces rapports ont bien entendu reçu un avis favorable de la Commission.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS

163. CSGE 001-13/07/17 CM - Désignation du Directeur de la Régie Golf Ouest Provence Miramas

Monsieur LE DISSES.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

164. CSGE 002-13/07/17 CM – Dossier retiré

165. CSGE 003-13/07/17 CM – Dossier retiré

166. CSGE 004-13/07/17 CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service Public n°13/218 pour la gestion et l'exploitation de la piscine intercommunale Cap Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, J. Marti, J. Trani,
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier

VI – QUESTION ORALE

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons une question orale de M. Poggiale.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, comme le règlement intérieur nous le permet, notamment l'article 28, nous souhaitons poser une question orale à notre assemblée ce matin et à vous-même.

Monsieur le Président, entre la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la mise en place effective de notre instance délibérante en mars 2016 et l'approbation en juin de son règlement intérieur, 227 conseillers métropolitains avaient manifesté leur souhait d'organiser leur travail dans le cadre d'un groupe d'élus.

Seuls 13 d'entre nous avaient fait le choix de non inscription.

Par délibération du 30 juin 2016 adoptée à la majorité, l'article 38 du règlement intérieur a fixé à 18 membres le seuil de création d'un groupe avec les moyens et les prérogatives y afférant.

Par l'effet de cette décision, ce sont aujourd'hui 62 conseillers métropolitains qui se retrouvent dans la liste des non-inscrits, sans possibilité d'accéder à la création d'un groupe, soit près de 26% de notre assemblée.

Chacun conviendra que ce ne sont plus des conditions acceptables pour un fonctionnement que nous souhaitons des plus démocratiques.

C'est une situation inédite pour une institution de cette importance, quand la norme dans de très nombreuses collectivités territoriales, intercommunalités et au parlement, ne dépasse pas le seuil des 5% des membres d'une assemblée pour la constitution d'un groupe.

Lors du débat précédant l'approbation de cet article 38, vous avez, Monsieur le Président, laissé ouverte la possibilité d'une évolution à terme de l'effectif minimum pour pouvoir créer un groupe.

En ce sens, nous proposons de réunir à nouveau le groupe de travail du règlement intérieur, pour qu'il soit en mesure de faire une proposition d'amendement de l'article 38, pour pouvoir l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain du 21 septembre 2017.

Voilà la question orale que nous souhaitons poser, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Poggiale, j'ai de quoi vous répondre parce qu'effectivement, il faut une décision signée de ses membres pour prendre acte de leur adhésion à un groupe, un effectif minimum qui doit garantir une représentativité minimum des groupes tout en évitant une trop grande disparité des votes.

Je questionne M. Moraine. Je souhaite que M. Moraine accepte de réunir l'équipe du règlement intérieur qui avait prévalu à nos décisions. Nous nous sommes mis en marche...

(Rires)

Nous nous sommes mis en action d'une manière telle que je suis un peu sensible à l'argumentation qui est présentée et je souhaite que M. Moraine réunisse la

Commission du règlement pour voir comment nous pouvons évoluer. Toute assemblée a le droit d'évoluer. Si nous l'avons fait à une époque, c'est qu'il y avait quelques raisons de le faire. Les choses évoluent au fur et à mesure et je souhaite que chacun puisse avoir les possibilités de s'exprimer dans la vie démocratique comme il le souhaite. Par conséquent, nous allons étudier cela pour la rentrée prochaine.

Mes chers collègues, mille mercis. Il faudra que nous travaillions quand même un peu cet été.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 10).